



NUMÉRO 150

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 16 mai 2012

QUESTIONS ORALES.

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal."

Communication de M. Jean-Pierre FOURCADE sur le Comité Stratégique de la Société du Grand Paris.

COMMISSION DES FINANCES

1 - Vote du Compte Administratif pour l'année 2011 concernant le Budget Principal et les Budgets Annexes – Bilan des cessions et des acquisitions – Approbation. 6

COMMISSION DES FINANCES

2 - Examen du compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2011. 11

COMMISSION DES FINANCES

3 - Budget principal et budgets annexes – Affectation du résultat de l'exercice 2011. 11

COMMISSION DES FINANCES

4 - Avis du Conseil municipal sur les demandes de remises gracieuses de Mme Z. et de Mme C. 11

5 - GPSO - Adhésion de la commune de Vélizy-Villacoublay à la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest. 13

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Fourniture de denrées alimentaires – Marchés sur appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au maire de signer les marchés correspondant. 16

7 - Occupations du domaine public – Convention avec la société CECOBIL pour l'installation de terrasses fermées sur la Grand Place. Autorisation donnée au Maire pour la signer. Fixation des tarifs applicables pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public – Fixation du tarif applica-

ble au calcul de la redevance d'occupation du domaine public pour l'installation de cabines photographiques dans le hall de l'hôtel de Ville. 16

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Bâtiments communaux - Fourniture et pose de vitrerie dans divers bâtiments communaux – Autorisation donnée au maire pour lancer la procédure d'appel d'offres. 17

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Piscine municipale - Autorisation donnée au maire de signer un avenant n°2 au marché de Maîtrise d'œuvre portant sur les prestations en relation avec la Dommage-Ouvrage, ainsi qu'un marché complémentaire portant uniquement sur les prestations hors Dommage-Ouvrage. 18

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

10 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une structure multi-accueil rue Molière - Avenant n°2 au marché à procédure adaptée passé avec la SARL Atelier Catherine FURET. 20

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

11 - ZAC Seguin – Rive de Seine – Régime de participation des constructeurs aux infrastructures et équipements du Trapèze – Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions. 20

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

12 ? Rue Fanfan la Tulipe – Acquisition à l'euro symbolique de parcelles propriété de la Société Colas – Classement dans le domaine public communal – Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents. 21

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

13 - ZAC Seguin Rives de Seine - Trapèze Est -

Équipement publics de superstructures (Crèches A4 et B5 et Groupe scolaire A4) - Demande de subvention – Autorisation donnée au maire de demander les subventions au taux le plus élevé. 21

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

14 ? ZAC Seguin Rives de Seine - Trapèze Ouest – Ouvrages d'infrastructure – Espaces publics – transfert de propriété. 21

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

15- Création d'une crèche collective Opération Gallieni Bellevue - Autorisation au maire de lancer la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre. 22

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Personnel Communal - Mesures Diverses. 22

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

17 - Mise en application du droit de préemption des fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux. 23

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Développement d'un programme d'actions en faveur du commerce local à Boulogne-Billancourt dans le cadre du FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce). 25

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

19 - SAMU SOCIAL - Mise à disposition d'un véhicule de maraude à l'Ordre de Malte France - Autorisation donnée au maire pour signer le renouvellement de la convention. 26

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION

20 - ZAC Seguin Rives de Seine - Construction de 38 logements locatifs sociaux par la société EFIDIS - Attribution d'une subvention. des finances. 26

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

21 - ZAC Seguin Rives de Seine - Quartier du Pont de Sèvres -Conventions de mise à disposition pour les jardins familiaux - Autorisation donnée au maire pour leur signature. 27

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

22 -Tarifs appliqués dans le cadre des activités d'animation et de loisirs intégrés au marché IFAC. 28

23 - Désignation du représentant de la Ville pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier des Quatre Villes. 28

L'an deux mille douze, le 16 mai à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante trois pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 10 mai 2012.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 43

M. Pierre-Christophe Baguet, Maire, Mme Belliard, Mm. Ricard, Baroli, Mmes Missoffe, Bruneau, Mm. Louap, Mougin, Mmes Bouée, Godin, Mm. Coquebert De Neuville, Sebbag, Mmes Fathallah, Montiès, De Rose, De Beauval Maires-Adjoints, M. Gallant, Mmes Billard, Rougnon, M. Morand, Mmes Lorber, Kamatari, De Villepin, M. Graffin, Melle Lavarde, M. Benharoun, Mme Vétillart, Melle Sicard, M. Deniziot, Mme Ba, M. Labrunye, Mme Bondoux, Melle Cardetas, Mmes Pineau, Bauche, Klein, Laureau, M. Fusina, Mme Shan, M. Tisseyre, Mme Even, Mm. Solere, Gardillou.

EXCUSES REPRESENTES : 11

M. Amar qui a donné procuration à Mme Vétillart
M. Tellini qui a donné procuration à M. Louap
M. Papillon qui a donné Procuration à Mme Belliard
M. Bacchetta qui a donné Procuration à M. Morand
M. Mathieu Qui a Donné Procuration à Mme Lorber
M. Fourcade qui a donné Procuration à Melle Cardetas
M. Cohen qui a donné Procuration à Mme Bauche
M. Vincent qui a donné Procuration à Mme Klein, Jusqu'à 20h50, avant l'examen du point n° 7
Mme Vouette qui a donné procuration à M. Fusina
M. Barbot qui a donné procuration A M. Gardillou
M. Askinazi qui a donné procuration A M. Solère

A vingt heures vingt cinq, Mme de Beauval a donné procuration à M. Coquebert de Neuville, (avant l'examen du point n° 5) ; A vingt et une heures quinze, Mme Billard a donné procuration à Mme Rougnon, (avant l'examen du point n° 15).

Excusé : M. Fournier

Absents : MM. Solère, Gardillou, Barbot, Askinazi (du point n° 7 au point n° 12)

Mademoiselle Céline Sicard a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

M. BAGUET

Y a-t-il des commentaires sur ce sujet ? Il n'y en a pas.

Approbation du pv de la séance du 22 mars 2012.

M. BAGUET

Y a-t-il des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 22 mars 2012 ? Non, il n'y a pas de commentaires.

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE POSÉE PAR MONSIEUR MARC FUSINA

Monsieur le Maire,

Le décret 2010-1390 du 12 novembre 2010 portant diverses mesures de sécurité routière ouvre la possibilité aux collectivités locales d'autoriser le « tourne-à-droite » au feu rouge pour les cyclistes. Toutefois, cette possibilité était conditionnée à l'homologation des panneaux de signalisation correspondants. C'est désormais chose faite par l'arrêté du 12 janvier 2012.

Deux types de signalisation ont été validés, soit un feu jaune clignotant, soit un panneau triangulaire avec un vélo et une flèche. La publication de cet arrêté, attendue de longue date par les associations, fait rentrer cette signalisation dans la liste officielle des panneaux, permettant la mise en place effective de cette mesure.

Monsieur le Maire, ma question sera la suivante : Allez-vous mettre en place ce dispositif qui permettra de faciliter et donc de renforcer ce mode de déplacement doux de plus en plus plébiscité par les Boulonnais ? Je vous remercie.

Je crois savoir que la suite sera positive, puisque j'ai consulté le site de la Ville cet après-midi et j'ai vu que ce dispositif a été mis en place. Nous verrons bien, mais le groupe tient en tout cas à s'en féliciter.

RÉPONSE DE MME ADÈLE BA À LA QUESTION ORALE POSÉE PAR M. MARC FUSINA

Vous m'interrogez sur la possibilité d'instaurer à Boulogne-Billancourt l'autorisation pour les cyclistes de tourner à droite alors même que le feu est rouge. Cette disposition, issue du décret 2010-1390 du 12 novembre 2010 portant diverses mesures de sécurité routière, s'inscrit dans une politique de développement des circulations douces visant à favoriser la coexistence des différents usagers. Elle a notamment pour objectif d'améliorer la sécurité des cyclistes en dissociant le démarrage des véhicules motorisés tournant à droite de celui des cyclistes.

La Ville est favorable à la mise en œuvre d'un tel dispositif sur son territoire, d'abord à titre expérimental, comme à Strasbourg ou à Bordeaux, pour pouvoir analyser les comportements de chacun face à ce qui n'est à ce stade qu'une possibilité, garantissant la sécurité de tous : piétons, cyclistes, etc.

Elle y est d'autant plus favorable que cette mesure s'inscrit en pleine cohérence avec la mise en œuvre du schéma directeur

des liaisons douces élaboré par GPSO, présenté en municipalité le 26 septembre 2011, et qui définit les itinéraires prioritaires à réaliser à Boulogne-Billancourt pour 2012-2014. Ce schéma directeur s'appuie lui-même sur les travaux qu'avait menés la CAVDS (Communauté d'agglomération du Val-de-Seine) sur le projet de schéma cyclable de notre ville.

La période expérimentale visera à la fois à la sensibilisation de l'ensemble des usagers à cette mesure et à l'éducation des cyclistes.

Bien entendu, une signalisation spécifique, conforme aux dispositions de l'arrêté interministériel du 12 janvier 2012 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, devra être installée après validation par un groupe de travail composé de la Police nationale, de la Police municipale, de la Direction de proximité nord de GPSO et du service développement durable de la Ville. Une étude des comportements menée par les services de police pour tirer les enseignements de cette expérimentation confirmera l'émergence de comportements réciproques harmonieux, et nous permettra d'en envisager la pérennisation en toute sécurité. En espérant avoir répondu à votre question.

M. BAGUET

Merci, Monsieur Fusina. Comme vous le disiez, les grands esprits se rencontrent. Il est vrai que nous avons examiné cette possibilité en septembre 2011. Nous avons attendu la parution du décret en janvier. Cela a mis un peu de temps. Nous serons prêts pour l'été. Nous ne pourrions pas mettre les panneaux en place avant l'été, mais nous le faisons à titre expérimental sur l'ensemble de la Ville et dans le cadre du schéma directeur de circulation douce approuvé. Après un an, nous verrons si nous pouvons pérenniser.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JEAN-MICHEL TISSEYRE

Monsieur le Maire,

Certains collèges de notre ville organisent pour leurs élèves des voyages à l'étranger à vocation pédagogique. Les familles sont amenées à participer financièrement. Il a été constaté que certains collégiens en nombre très minoritaires n'ont pas pu participer à cette expérience très enrichissante faute de moyens. De ce fait, ils ont été exclus de ce dispositif qui fait partie du programme d'enseignement décidé par les professeurs. Afin de permettre à tous les élèves, quels que soient les revenus familiaux, de profiter comme les autres de ces voyages, quelles sont les aides que la Mairie peut dispenser afin d'aider ces familles, sachant qu'il s'agit d'une ou deux centaines d'euros pour finaliser le budget ? Pouvez-vous aussi nous préciser le processus et les modalités de demande ?

Je vous remercie.

RÉPONSE DE MONSIEUR GUY-RENE BAROLI A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JEAN-MICHEL TISSEYRE

Mon cher collègue,

Vous m'interrogez sur la prise en charge par la Mairie d'une partie des frais de séjours à l'étranger de collégiens boulognais, dans le cadre de leur scolarité. Je dois tout d'abord vous indiquer que si nous constatons l'absence de certains collégiens à ces séjours pédagogiques, ce n'est pas toujours pour des raisons financières, ce que nous déplorons bien entendu. Permettez-moi de vous rappeler que les lois de décentralisation ont réparti les compétences en matière d'éducation entre les différentes collectivités territoriales de la façon suivante :

- Les communes ont en charge les écoles primaires (maternelles et élémentaires),
- Les départements ont en charge les collèges,
- Les régions ont en charge les lycées.

Pour les écoles élémentaires et maternelles la Ville peut, par l'intermédiaire de notre Caisse des écoles, prendre en charge, si nécessaire, une partie des frais de classes de découverte. Pour les collégiens et lycéens, compte tenu des compétences respectives du Conseil général et du Conseil régional, il convient qu'ils se rapprochent de l'assistante sociale de l'établissement, compétente pour traiter ce genre de demande. Je me permets de vous rappeler, pour mémoire, que la Ville, bien que cela n'entre pas dans son champ de compétence met chaque année une cinquantaine de cars à disposition de quatre collèges et des deux lycées publics de la Ville pour diverses activités ou sorties pédagogiques.

Je profite de cette question pour vous rappeler un certain nombre d'éléments. Grâce à sa politique tarifaire qui s'appuie sur les revenus et la composition de la famille, la Ville apporte de plus une aide substantielle aux parents d'enfants qui partent en classes de découverte. L'aide de la Ville se concrétise aussi par la mise à disposition de cars pour conduire les enfants à la gare ou à l'aéroport, et par une aide logistique forte des services de la Direction de l'éducation et de la jeunesse pour aider les enseignants à préparer dans de bonnes conditions leurs classes transplantées. Toutes ces actions participent de l'implication très forte de la Ville, bien au-delà des obligations légales, au fonctionnement des écoles.

Bien entendu, pour les familles qui se trouvent dans des situations financières difficiles, le Centre communal d'action sociale peut toujours examiner ces demandes, dans le cadre de ses missions d'aide aux plus démunis.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME AGNES BAUCHE

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Depuis le Conseil municipal du 12 mai 2011 où le Conseil municipal a voté une subvention de 150 000 € à l'association "Cirque en chantier" qui avait été créée quelques jours plus tôt, les conseillers municipaux – en tout cas un certain nombre d'entre eux –, par ma voix, vous ont demandé à plusieurs reprises d'avoir communication des conventions et contrats qui lient la Ville ou la SAEM avec les diverses extensions (associatives ou de nature commerciale) issues des projets de Madona Bouglione.

Vous n'avez jamais répondu à mes questions, que j'avais réitérées lors des discussions sur les subventions aux associations pour 2012 et du vote du budget 2012. C'est pourquoi, après la reconduction de cette subvention de 150 000 euros pour 2012, et devant la perspective d'une création de commercialité après 23 mois d'activité ou d'occupation dur l'Ile Seguin par ces nébuleuses, je vous demande officiellement de nous communiquer tous les documents afférents à ces opérations, ainsi que les rapports financiers et les éventuels audits que la Ville aura diligentés sur cette association comme elle le fait sur toutes celles qui bénéficient de subventions supérieures à 23 000 euros.

Je vous fais part, Monsieur le Maire...

M. BAGUET

Je vous remercie, Madame BAUCHE. C'était la question. Je vous rappelle d'ailleurs, aux uns et aux autres que la bonne règle veut que la question posée soit lue scrupuleusement et que le conseil ne s'en écarte pas.

REPONSE DE MADAME ISAURE DE BEAVAL A LA QUESTION POSEE PAR MADAME AGNES BAUCHE

Ma chère collègue,

Avant de répondre à votre question, je souhaite vous apporter quelques précisions pour éclairer notre conseil : depuis 2011 la Ville a engagé un programme d'animations éphémères pour faire vivre l'Ile le temps de son aménagement définitif. L'ouverture d'un restaurant en 2011, l'aménagement du pavillon d'information de la SAEM en juin 2012 et d'un lieu de mémoire des usines Renault en juin 2012 sont autant de lieux qui ont donné l'occasion aux Boulonnais de se réapproprier l'Ile.

Dans cette perspective, l'association « Cirque en chantier » s'est installée sur l'Ile Seguin pour faire découvrir l'univers du cirque à un large public par un programme d'animations complet. La Ville a souhaité lui apporter son soutien, notamment financier.

Concernant votre demande d'avoir communication des conventions et contrats qui lient la Ville à Madona Bouglione, je vous rappelle que la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Ville et l'association « Cirque en Chantier », représentée par sa Présidente Madame Victoria TORRES BOUGLIONE, au n° Siret 531 831 691 00013, a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 16 février 2012, la précédente convention avait quant à elle fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 11 mai 2011. Lesdites conventions étaient annexées à chacune de ces délibérations.

Je vous rappelle que les objectifs que nous avons conventionnellement fixés à l'Association sont axés sur le développement d'une programmation des arts de la piste. Cependant, la convention prévoit également dans son article 3-4, que l'association fournisse au plus tard le 30 juin 2012 les éléments financiers relatifs à son activité (compte annuel de l'exercice 2011 certifié par son Commissaire aux comptes, le rapport financier du trésorier, le compte de résultat prévisionnel pour l'exercice 2012). Je vous propose donc de transmettre aux membres du Conseil

municipal ces éléments dès leur réception et au plus tard au conseil municipal du 18 octobre 2012.

Quant à votre question sur la « commercialité des opérations », elle fait référence soit à l'existence de bénéfices dégagés par l'association du fait de son activité et s'opposant à ce qu'une subvention puisse lui être accordée à nouveau, soit à une activité qui viendrait contrevenir à la mission de commercialisation de l'Ile ; il serait utile de la préciser. En tout cas, cette question a été posée par un membre de votre groupe ce matin au CA de la SAEM. Il lui a été répondu que le protocole signé garantissait tout risque à ce titre, le document lui sera communiqué en séance par le directeur adjoint de la SAEM dans le respect de la confidentialité à laquelle il s'est engagé.

Votre insistance à questionner ce montage juridique tout à fait régulier et clair me laisse perplexe. Si votre demande, en revanche, est relative aux résultats financiers de l'association, elle trouvera une réponse lors de la production de ses comptes par l'association, conformément aux dispositions conventionnelles la liant à la Ville et votées en ce même Conseil municipal. Je vous remercie.

M. BAGUET

Merci, Madame de BEAVAL. Là aussi, belle concordance d'esprit, puisque Monsieur VINCENT, qui représente votre groupe au sein du Conseil d'administration de la SAEM, a posé une question identique. Il a eu une réponse comme il se doit et il aura les documents, dans le cadre du respect de la confidentialité à laquelle il s'est engagé, conformément à la loi sur les documents administratifs du Centre des documents administratifs de 1978.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN

Monsieur le Maire,

De tragiques incidents ces derniers mois, ont fait prendre conscience à des parents boulonnais que leurs enfants ne sont pas à l'abri d'actes meurtriers de la part d'un déséquilibré. Si les entrées dans les écoles maternelles et primaires sont surveillées, il n'en n'est pas toujours de même dans les centres de loisirs.

Serait-il possible qu'un contrôle visuel, par une personne (gardien(ne), animateur ou animatrice ou autres), connaissant bien les familles, soit effectué à l'entrée des centres de loisirs ? Merci.

REPONSE DE MONSIEUR GUY-RENÉ BAROLI A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN.

Ma chère collègue,

Vous m'interrogez sur la sécurité à l'entrée des centres de loisirs. Permettez-moi de vous apporter un certain nombre d'informations. Comme vous le savez, le plan Vigipirate niveau rouge est toujours en place et nous conduit donc à assurer une surveillance accrue des entrées et sorties des enfants des centres de loisirs.

Dans chaque centre de loisirs, le directeur de centre ou un animateur désigné par lui connaissant les enfants et leurs parents

ou accompagnateurs habituels assure le contrôle d'accès au centre, le matin, et en début d'après-midi. Il est à noter, qu'en élémentaire, beaucoup d'enfants viennent et repartent seuls dès lors qu'ils y sont autorisés par leurs parents.

De la même façon, un contrôle est assuré pour la sortie à midi ou en fin d'après-midi. À cette occasion, il est vérifié que seules les personnes autorisées viennent récupérer l'enfant. Un fichier est, à cet effet, tenu constamment à jour, dans chaque centre. En cas de doute, il est systématiquement fait appel aux parents pour vérifier l'autorisation de sortie des enfants. Une permanence est également assurée jusqu'à 19h00, chaque soir, au service d'animation pour prendre en compte les éventuels retards des parents. Le contrôle d'accès est aussi sévère le mercredi que les autres jours de la semaine. L'ensemble de ces consignes est d'ailleurs rappelé aux directeurs de centres lors de leur réunion hebdomadaire avec la Direction de l'éducation et de la jeunesse.

M. BAGUET

Merci, nous en avons fini avec les questions orales. Concernant l'ordre du jour, je dois vous dire premièrement que nous avons mis sur table quatre délibérations modifiées, avec des petits ajustements pour la plupart, à savoir des annexes à corriger. Vous n'oublierez pas de les prendre, lorsque nous débattons de ces délibérations.

Deuxièmement, je vous propose de retirer la délibération numéro 13. Nous voudrions nous assurer de la présence d'une pharmacie de proximité dans cette opération. Nous allons donc présenter cette délibération lors d'un prochain Conseil municipal, mais le dossier mérite d'être mieux bouclé.

Troisièmement, je voulais vous informer de plusieurs nouvelles, des bonnes et d'autres moins bonnes. Je voulais notamment vous annoncer le décès de Valère GROS, le vendredi 4 mai dernier. Il était l'ancien Secrétaire général du Collectif Auteuil les Princes. Il nous a malheureusement quittés. J'ai adressé, au nom du Conseil municipal, à son épouse Jacqueline et à sa famille toutes nos condoléances et je voulais vous en informer.

Dans les nouvelles plus réjouissantes et agréables, je voudrais que nous félicitions Madame MONTIES, qui vient d'être promue Officier dans l'Ordre national du mérite, lors de la promotion du 2 mai dernier. Nous pouvons l'applaudir. Monsieur DENIZIOT a également été nommé Vice-président de la Commission d'accessibilité de l'AMIF (Association des Maires d'Ile-de-France). Nous le félicitons aussi pour cette responsabilité. Enfin, je voudrais vous présenter Nathalie ROUSSEAU qui a été nommée chef du service de l'assemblée et de l'administration générale et qui est rattachée d'ailleurs à la Direction de l'administration générale et de l'accueil du public. Elle remplace Madame Amélie PETIT pour assurer le secrétariat de notre Conseil municipal. Madame Amélie PETIT a pris ses fonctions de chef de service de l'administration générale et du contentieux au sein de la Direction de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement. Nous la remercions pour sa patience. Elle nous a accompagnés lors de nombreux Conseils municipaux.

Avant de passer la parole à Madame LAVARDE pour l'examen du compte administratif, je tiens à vous demander, compte tenu de l'état de santé de Jean-Pierre FOURCADE, de reporter au prochain Conseil municipal le point concernant la communication sur le comité stratégique de la société du Grand Paris. C'est en effet Jean-Pierre FOURCADE qui nous représente dans cette instance et nous avons convenu ensemble de l'intérêt d'une présentation générale.

1. Vote du Compte Administratif pour l'année 2011 concernant le Budget Principal et les Budgets Annexes - Bilan des cessions et des acquisitions - Approbation.

Melle Christine LAVARDE, Conseiller municipal, rapporteur

Le compte administratif est en fait la photo au 31 décembre de la réalité de l'exécution budgétaire 2011. Il va vous être demandé d'en prendre acte. Les débats sur les choix d'affectation et l'ordre de priorité des dépenses et des recettes ont déjà eu lieu lors des présentations du budget primitif et des décisions modificatives 1 et 2. Le compte administratif permet de retracer l'ensemble des flux financiers entre la Ville et ses différents partenaires. C'est la première fois que ce type de graphique vous est présenté dans le document de synthèse, il vous permet d'avoir une bonne représentation de l'ensemble des partenaires avec lesquels la Ville travaille et surtout de l'importance des flux financiers. Comme vous avez pu le lire, les résultats du compte administratif sont bons et confirment la bonne santé financière de la Ville.

Je vais vous présenter brièvement les grands points saillants de ce compte administratif et tout d'abord l'amélioration de l'autofinancement, qui a été rendue possible grâce à la maîtrise des charges, alors que, dans le même temps, nous avons maintenu les taux de fiscalité. Ceci nous permet de continuer le désendettement et d'envisager sereinement des investissements. L'autofinancement progresse de 89 % entre les comptes administratifs 2008 et 2011. Pour ce qui concerne plus spécifiquement le compte administratif 2011, le report à nouveau hors reste à réaliser est de 11,5 millions d'euros. Il sera affecté au budget 2012 lors du prochain Conseil municipal.

L'amélioration de l'autofinancement est passée notamment par la maîtrise des dépenses courantes. Il convient de noter que les dépenses courantes, sur le budget de fonctionnement, augmentent de 5,4 %, mais il convient de le retrancher d'événements exceptionnels, qui sont de deux ordres : les subventions au budget annexe, pour un peu plus de 8 millions d'euros, et l'ouverture de nouveaux équipements qui entraîne mécaniquement des dépenses de personnel croissantes et des dépenses d'achat d'équipement.

Retraité de ces deux facteurs exceptionnels, la progression des dépenses n'est plus que de 0,7 %, sachant qu'une grosse partie de nos dépenses de fonctionnement est liée aux dépenses de personnels, qui représentent 52 % de l'enveloppe totale. Ces dépenses croissent systématiquement, du fait notamment de la

revalorisation du SMIC et de la revalorisation du point d'indice. Ce graphique montre que, sans un effort de maîtrise des dépenses, si on avait poursuivi sur le trend des comptes administratifs 2006 et 2007, nous serions au niveau de la courbe rouge. Grâce à des efforts constants de l'ensemble des services, la situation s'est améliorée et nous permet de dégager cet autofinancement.

Dans le même temps, nos recettes ont aussi progressé. Nous avons eu une bonne surprise avec les droits de mutation. Comme je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, il est toujours difficile de prévoir puisque ce sont des recettes qui sont assises sur des flux et non sur un stock. En conséquence, nous n'avons pas agi sur un levier de recettes qui aurait pu être le levier fiscal. Boulogne-Billancourt garde donc les taux les plus bas de France. Nous allons ainsi présenter successivement trois graphiques concernant d'abord le foncier bâti, où Boulogne apparaît à l'extrême gauche. Le second a trait à la taxe d'habitation et le troisième doit répondre à des questions évoquées lors de Conseils précédents. Nous voulons montrer que si nous raisonnons à la fois sur le taux et l'assiette, Boulogne-Billancourt est tout de même en dessous de la moyenne de la strate. En projection 2011, nous atteignons 470 euros, alors que la moyenne est à 540 euros.

Le budget de fonctionnement dégage des recettes qui permettent notamment de financer les dépenses d'investissement et les dépenses d'équipement. Je ne vais pas revenir ici sur les grands projets. Je pense que nous en avons largement débattu lors des Conseils municipaux précédents. En revanche, je trouve très intéressant de noter que nos dépenses courantes augmentent de 12 %, traduisant ici le souci de l'équipe municipale de maintenir le patrimoine communal. Comme je vous l'avais déjà présenté lors du débat d'orientations budgétaires, en ce qui concerne les dépenses d'investissement, il est très pertinent de raisonner de manière agrégée. Si jamais la SAEM et GPSO n'existaient pas, c'est la Ville qui investirait pour son compte propre. On constate alors que, sur le compte administratif 2012, le total des dépenses d'investissement cumulées sur le territoire de Boulogne est de 60,3 millions d'euros, un total légèrement supérieur à la moyenne des 12 dernières années, qui est de 58,7 millions d'euros.

Tout ceci nous permet, pour la troisième année consécutive de désendetter la Ville de manière significative. La dette des budgets annexes a ainsi diminué de 6 millions d'euros et l'encours consolidé, à savoir budgets annexes plus budget principal a diminué de 33 millions d'euros entre les comptes administratifs 2009 et 2011. En parallèle, il ne vous aura pas échappé que la structure de notre dette s'assainit, puisque l'encours structuré a diminué au cours de l'exercice 2011 au profit d'une dette de long terme moins risquée.

Pourquoi se désendetter ? Tout d'abord, une bonne santé financière de la Ville est importante dans un contexte macroéconomique qui est compliquée. Les collectivités locales ont de plus en plus de mal à emprunter sur les marchés financiers. A la différence de celles-ci, Boulogne, du fait de cette relativement bonne structure financière dessert pour sa part sa contrainte de liquidité, ce qui renforce son autonomie.

Par ailleurs, avoir des marges financières faibles permet de dégager des ressources qui peuvent financer d'autres dépenses. Par exemple, la diminution des frais financiers entre 2008 et 2009 de 3,9 millions d'euros vient couvrir l'ensemble des coûts de la halte-garderie Molière. Je ne dis pas que les gains de ce poste ont été affectés sur cet autre poste, mais ceci doit vous montrer l'intérêt de se désendetter et de bénéficier de taux faibles. Dans le même temps, cela nous permet de préparer les investissements à venir. Je vous rappelle que nous avons en effet inscrit 122 millions d'euros lors du débat d'orientations budgétaires pour les prochains exercices.

Notre bonne santé financière nous permet par exemple de pouvoir négocier dans la situation actuelle des prêts à des taux très intéressants, sur des durées longues et qui nous permettent, sur le long terme, de générer des gains significatifs.

La bonne gestion de la Ville permet trois conclusions positives. Premièrement, la Ville bénéficie d'une excellente solvabilité. Nous sommes très loin du Rubicon des douze années qui mettraient la Ville en situation de faillite, puisque nous atteignons 5,5 années d'épargne brute pour rembourser l'intégralité de la dette. Le deuxième graphique vous montre que Boulogne-Billancourt conjugue à la fois une excellente solvabilité et des taux de fiscalité très bas. Finalement, seules deux villes se situent dans le cadran des bons élèves, en bas à gauche, Boulogne et Saint-Denis.

Cela nous permet ensuite d'envisager sereinement l'avenir. Nous ne savons pas trop ce qu'il va advenir de la réforme de la péréquation territoriale, notamment des transferts de l'Etat sur ces collectivités. Vous pouvez ici lire des déclarations de notre nouveau Président. De manière beaucoup plus concrète, les transferts de GPSO vers la Ville pourraient diminuer. Pour mémoire, au compte administratif 2011, les reversements provenant de GPSO et provenant de l'Etat (ligne dotations et participations) représente 88 millions d'euros, soit 47 % de nos recettes de fonctionnement. C'est pour cela qu'il convient d'être prudent. Par ailleurs, cet excédent de gestion va nous permettre aussi de pouvoir aborder des dépenses qui n'avaient pas été prévues lors du vote du budget primitif, comme les dépenses liées à la piscine-patinoire, sur lesquelles nous reviendrons lors d'une délibération ultérieure.

Mme VETILLART, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Rassemblés pour Boulogne-Billancourt n'était pas présent en Commission des finances. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas souhaité s'exprimer en commission, préférant réserver leurs interventions pour la séance du Conseil. Avis favorable de la Commission, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Nous attendons donc ces interventions. Qui veut s'exprimer ? Madame BAUCHE et Monsieur FUSINA.

Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, depuis plusieurs années, les recettes exceptionnelles et un taux d'investissement très bas vous permettent de poursuivre le désendettement de la ville, mais il nous manque un débat qui offrirait une vision à moyen et long terme : cela fait un moment que nous vous le demandons, il faut que nous décidions ensemble quels sont les investissements nécessaires, à distinguer des investissements de confort et d'esthétique, qui peuvent, eux, être différés pour poursuivre le désendettement. La question est : comment voit-on la ville dans dix ou quinze ans ? Est-il, à ce sujet, vraiment nécessaire de vendre nos terrains à des promoteurs alors que la ville pourrait les garder en réserve pour en faire des espaces verts ou des équipements sportifs ?

M. FUSINA

Le débat de ce soir est un débat classique. Le vote du compte administratif n'est pas un débat budgétaire. C'est un débat sur le constat et sur la façon dont vous avez exécuté le mandat qui vous a été confié par votre majorité lors du vote du budget 2011. Il y a deux éléments classiques à voir. Le premier concerne la sincérité et le deuxième concerne la conformité. Sur la sincérité, le groupe @lternance ne fait pas de remarques particulières, d'autant plus qu'il y a correspondance entre le compte administratif et le compte de gestion que nous allons voter lors de la délibération suivante. A priori, tout est conforme.

Sur la conformité proprement dite, à savoir la conformité par rapport aux choix budgétaires qui ont été faits par votre majorité, je ferai trois observations. La première concerne la fiabilité de vos prévisions. C'est un classique du genre. Je le répète à chaque fois. Vous avez sous-estimé vos recettes de 5 millions d'euros et sur-estimé vos dépenses de 3,7 millions d'euros. Vous vous réjouissez ainsi par la suite de réaliser un résultat nettement supérieur aux attentes lors du vote du budget, mais cet exercice ne repose que sur des hypothèses assez fragiles et qui sont rituelles. C'est une bonne chose pour la Ville, mais je crois qu'il faut rester à l'écart de ce type d'artifices comptables.

Néanmoins, les recettes augmentent légèrement moins que les dépenses. Vous allez dire qu'il faut retraiter. Il y a un tour de passe-passe qui fait que, visiblement, vos recettes augmentent plus que les dépenses. Ce n'est pas la lecture que j'en fais, mais il faut avouer que l'effet de ciseaux est très faible. Il n'est pas inquiétant, mais on a tout de même des dépenses qui augmentent un peu plus que les recettes de fonctionnement.

Sur la faiblesse de la pression fiscale, c'est une réalité. La taxe d'habitation à Boulogne est faible. On s'est souvent expliqué sur les raisons. Je n'y reviens pas. Ce qui est intéressant est de mesurer les écarts concernant le produit fiscal. Par exemple, la taxe foncière, en moyenne, est de 34 % au niveau national, mais de 12 % pour la Ville. Il est donc vrai qu'il y a un écart très important. Le taux de Boulogne-Billancourt est beaucoup plus faible que le taux national. En revanche, le produit est de 539 euros par habitant au niveau national, mais de 468 euros pour les Boulonnais. L'écart est donc beaucoup plus réduit. Il est donc intéressant de raisonner en termes de produits.

Sur les taux de réalisation, concernant les recettes et les dépenses de fonctionnement, le constat est satisfaisant. Nous sommes autour de 96 %. C'est normal. On connaît bien le montant des dépenses et il est normal d'arriver à des taux de réalisation corrects, y compris pour les recettes d'investissement. En revanche, le problème se pose toujours concernant les dépenses d'investissement et le taux de réalisation de nos dépenses d'investissement qui se situent à moins de 60 %, chiffre assez faible et d'autant plus faible que le niveau d'investissement fixé par le vote du budget est faible. On arrive à peu près à 11 millions d'euros.

Le groupe @lternance répète ce soir, Monsieur le Maire, que la Ville doit investir. Nous ne pouvons pas continuer à réduire de cette façon l'investissement. L'approche que vous avez est une approche récessive. Je crois que, dans un contexte de récession, contraindre encore plus les dépenses ne va pas dans le bon sens. Ce n'est pas comme cela qu'on va relancer la consommation et la croissance. Les collectivités locales, même si elles sont contraintes – le contrôle de l'Etat est de plus en plus rigoureux en matière de dotations – doivent participer de l'effort de relance. Je crois que cela sera à l'ordre du jour des prochains budgets. En tout cas, nous le souhaitons.

Sur l'intégration, les tableaux sont bien faits. Le document qui nous a été remis est un document de qualité. Il est très complet et nous permet d'avoir une vision précise de la situation de la Ville et de ses partenaires. Néanmoins, nous sommes réservés concernant l'intégration des 20 millions d'euros du budget annexe des terrains Renault, qui sont alimentés par les participations des constructeurs. Vous avez injecté 20 millions d'euros pour avoir une approche agrégée. Nous trouvons que l'exercice est tout à fait discutable. C'est la raison pour laquelle vous arrivez à un niveau d'investissement qui est très élevé.

Encore une fois, vous intégrez l'investissement GPSO, l'investissement SAEM, l'investissement du budget principal, l'investissement des budgets annexes. Mais en face, il faudra aussi agréger les quatre dettes. Là, ce n'est pas dans le document. Il ne fait pas apparaître la dette de la SAEM. Je ne l'ai pas trouvée en tous les cas. J'ai peut-être survolé ce document. Cependant, si l'on raisonne en agrégation pour l'investissement, il faut raisonner en agrégation complète pour la dette.

Je terminerai, Monsieur le Maire, sur ce que nous dénonçons régulièrement lorsque nous vous présentons un amendement visant à rééquilibrer la taxe d'habitation et la taxe foncière. Nous estimons que ce taux est déséquilibré. Encore une fois, ce document est très intéressant, car il permet de faire le point avec des villes qui sont comparables. Je vois que, dans des villes comme Argenteuil ou Rennes, le taux de la taxe foncière est plus élevé que celui de la taxe d'habitation. D'autres fois, les taux sont équivalents. Cela procède à mon sens d'une juste équité fiscale. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, nous serons vigilants pour que vous procédiez à un redressement fiscal dans le sens d'une justice conséquente.

En résumé, nous nous abstenons sur l'ensemble des

points de cette délibération. Nous voterons pour le budget annexe du TOP.

M. BAGUET

Merci, Monsieur FUSINA. D'autres demandes de parole ? Madame MONTIES.

Mme MONTIES

Monsieur le Maire, je constate avec plaisir que votre municipalité a réussi à mener à bien les objectifs que vous vous étiez fixés dans un environnement économique qui est à la fois difficile et quand même très spécial. Les principaux points marquants sont la réelle maîtrise des dépenses publiques, le maintien des charges concernant le personnel et les affaires courantes, la stabilisation des charges financières et des subventions, l'effort important du désendettement et la bonne tenue de l'épargne, sans oublier bien évidemment la non augmentation des taux des taxes ménages pour la troisième année consécutive.

Tout cela permet donc à Boulogne de se trouver en position plutôt avantageuse pour aborder plus sereinement l'avenir et le contexte économique et législatif de demain, grâce au travail fourni dans le cadre de l'épure des comptes, de l'évaluation et de l'ajustement des allocations, dotations et amortissements, ainsi que par l'anticipation des réformes territoriales, comme la péréquation, les transferts et les réformes fiscales. J'ajouterai que l'affichage des taux pratiqués parmi les plus bas de France, en cette période où les banques rechignent tout simplement à prêter m'apparaît comme une donnée importante démontrant la fiabilité financière de la Ville et indirectement son indépendance de par ses marges de manœuvre possibles. Cela lui permet donc de voir venir, grâce à sa gestion prudente et à sa réelle politique financière prudentielle.

La Ville, forte de ces marges de manœuvre éventuelles pour agir, est aussi en mesure d'avoir les liquidités suffisantes à une bonne solvabilité et donc à un très bon positionnement en tant que ville responsable dans sa gestion et dans sa gestion des risques éventuels. C'est pourquoi je voterai ce compte administratif.

M. COQUEBERT de NEUVILLE

J'ai écouté avec attention les propos de Monsieur FUSINA. Je pense que l'évolution de l'autofinancement est excellente. La maîtrise des dépenses est tout à fait remarquable. La Ville fait preuve de modération fiscale et de stabilité. Les investissements en moyenne sur 12 ans sont tout à fait raisonnables.

En même temps, nous sommes exposés à une crise qui peut nous amener à de très grandes surprises concernant les taux de la dette. Personne ne sait ce qui pourrait nous arriver dans six mois ou dans un an. La situation actuelle qui consiste à donner à la Ville une bonne trésorerie lui permet de résister à des tentatives coupables d'endettement pour des investissements hasardeux. Bref, je retrouve un peu le raisonnement du gouvernement

et de la campagne, puisque nous avons un Président socialiste. Il faudrait augmenter l'impôt. Nous nous y refusons. Il faudrait augmenter la dette en faisant des investissements onéreux. Nous nous y refusons. Il faudrait compléter cela par des endettements qui nous coûteraient très cher. Nous nous y refusons. De même, il faudrait s'exposer aux conséquences de la crise avec des taux qui pourraient évoluer de façon exponentielle.

Ma conclusion est que la Ville est gérée de façon prudente et sage. Je m'en félicite. Merci, Monsieur le Maire.

M. BAGUET

Merci. Je voudrais m'associer aux félicitations de Madame BAUCHE, de Monsieur FUSINA, de Madame MONTIES et de Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE sur la qualité des documents qui nous ont été présentés. Monsieur MATYSEN et la Direction générale avaient rajouté des tableaux. Ils adorent présenter les tableaux, mais cela permet de se situer. Jean-Pierre FOURCADE avait dit lors des débats d'ensemble budgétaires qu'il était bon de comparer les taux avec les autres villes, mais qu'il fallait aussi comparer les produits. Il avait raison. Nous avons donc indiqué la comparaison des produits.

Je constate que, par rapport à la strate dans laquelle nous nous trouvons, l'écart du produit payé fiscalement par nos concitoyens diminue. L'année dernière, nous avons un écart potentiel de 63 euros. Cette année, nous passons à 71 euros. Il faut s'en féliciter. C'est le tableau qui a été présenté. C'est une excellente nouvelle, mais c'est en même temps un risque. A force de bien gérer la Ville, on peut s'inquiéter de l'avenir. Des péréquations ont été mises en place au niveau horizontal et au niveau vertical et nous ne savons pas de quoi demain sera fait, comme cela a été rappelé par Madame MONTIES et Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE. Il faut être extrêmement prudent et trouver la gestion la plus équilibrée possible. Je retiens d'ailleurs les propos de Madame BAUCHE sur la distinction nécessaire entre les investissements nécessaires et les investissements de confort.

Je vous signale qu'aujourd'hui, lorsque nous menons des concertations avec nos concitoyens sur l'aménagement de l'espace public, par exemple – et je parle sous le contrôle de Madame BELLARD –, pratiquement à chaque réunion, nous avons toujours un ou deux concitoyens boulognais qui lèvent la main en disant : « Est-il vraiment nécessaire de faire 400 000 euros de dépenses à cet endroit ? ». Nous avons vu ce cas se reproduire sur la place des Ecoles, sur la place de Solferino. Il faut se féliciter de cette prise de conscience de nos concitoyens, qui avaient plutôt tendance à demander des choses qui n'étaient pas forcément utiles et parfois très coûteuses. Désormais, à chaque fois, une petite conscience s'exprime et permet aux autres concitoyens qui étaient prêts à dépenser beaucoup à se limiter. Nous sommes dans cet esprit. Il faut faire la distinction et nous essayons de la faire.

Nous sommes aujourd'hui à l'heure de l'investissement à la fois raisonné et concerté. Nous faisons attention à ce que nous dépensons en investissements et nous consultons beaucoup nos

concitoyens, ce qui peut aboutir à des reports de nos projets d'investissement. Mais ce n'est pas parce que nous reportons certains projets que nous y renonçons. Je suis entièrement d'accord avec vous deux. Sur le plan sportif, par exemple, nous devons continuer à faire des efforts. Monsieur MATYSEN a observé les investissements dans le secteur sportif de 2004 à 2012. Nous ne sommes pas ridicules, même si nous ne sommes probablement pas les meilleurs. Monsieur FUSINA, je tiendrai à votre disposition les investissements dans le secteur sportif sur les huit dernières années. Vous verrez que nous avons fait des efforts significatifs entre 2009 et 2012. Nous les avons indiqués sur le tableau.

Sur la fiabilité des prévisions, c'est toujours difficile. Madame BAUCHE a parlé des recettes surprises, mais il est vrai qu'il y a des recettes surprises. Si je prends les droits de mutation sur le premier quadrimestre de l'année, nous avons eu un mois de janvier exceptionnel, des mois de février et mars catastrophiques et un mois d'avril exceptionnel. Ayant eu l'occasion d'être invité chez un notaire de Boulogne-Billancourt pour l'intégration d'un nouvel associé, j'ai demandé à ce notaire comment il expliquait ce pic en janvier, cette chute en février-mars. La remontée en avril le surprenait. Il remarquait que les ventes de fin d'année étaient toujours bonnes, mais nous aurions dû avoir une période sur les quatre mois de l'année plus lissée, d'après lui. Il ne s'explique donc pas ces deux pics et ces deux effondrements. C'est toujours un peu compliqué. C'est l'approche des élections certes, mais nous avons un décalage de temps. Lui-même, qui est un professionnel, ne s'expliquait pas l'importance des écarts. C'était vraiment exceptionnel avec ce mois de janvier exceptionnel, ces deux mois de février et mars très bas et ce mois d'avril exceptionnel. Je sais qu'il y a un décalage entre les signatures chez le notaire et l'encaissement à la Ville, mais l'importance des écarts n'est pas justifiée.

Sur l'investissement, c'est un débat. Je rappelle que dans le rapport définitif de Standard & Poor's du 12 janvier 2012, il est dit : « La Ville de Boulogne Billancourt et ses pairs notés AA et AA- (Barcelone, Cannes, Genève, Lyon...) bénéficient d'un cadre institutionnel prévisible et équilibré. Nous considérons que la ville de Boulogne-Billancourt est la seule collectivité en mesure de présenter des excédents de financement après investissement jusqu'en 2013. »

Je rappelle que notre débat d'orientations budgétaires du 16 février dernier prévoyait des investissements crescendo jusqu'à 2014. Nous essayons d'y répondre au mieux, mais je crois que nous sommes dans une situation saine et surtout qui nous permet d'envisager l'avenir avec moins d'inquiétudes que d'autres. Nous en parlons ce matin au Conseil d'administration de la SAEM, puisque nos banquiers étaient là (la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'épargne, le représentant de l'ex-DEXIA). Nous parlons de la difficulté de trouver des liquidités.

Croyez-moi ; un grand nombre de villes vont devoir faire face à des situations extrêmement difficiles. Je ne dis pas que cela ne peut pas nous arriver d'ailleurs. Ce n'est pas parce que nous sommes prudents aujourd'hui que cela ne peut pas nous arriver demain. En tout cas, il vaut mieux se préparer à des difficultés. J'ai toute confiance en Monsieur MOSCOVICI, le Ministre des

finances qui vient d'être nommé. Nous allons d'ailleurs vous passer les photocopies de la composition du nouveau gouvernement. Quand je vois qu'il y aura un Ministère chargé de l'égalité des territoires, je m'inquiète un peu. Si c'est l'égalité des territoires sur le plan du développement durable, cela me va bien. Si c'est l'égalité des territoires sur le plan financier, je suis un peu soucieux. Nous avons déjà vu ce que les péréquations nous apportaient. Je rappelle qu'avec ce que j'ai voté en tant que Parlementaire, la péréquation horizontale et verticale va nous coûter dans le bloc communal GPSO et les sept villes 80 millions d'euros en 2016. Il vaut mieux effectivement gérer au mieux, comme cela a été dit tout à l'heure.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, je dois me retirer pendant le vote du compte administratif. Avant, nous devons élire un Président de séance. Je vous propose d'élire Madame BELLIARD le temps de mon absence. Y a-t-il des personnes contre la présidence de Madame BELLIARD ou des abstentions ?

Madame BELLIARD est nommée Présidente de séance en remplacement de Monsieur BAGUET durant le vote du compte administratif.

Mme BELLIARD

Monsieur le Maire est sorti. Nous pouvons donc procéder au vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes. Je vous les soumetts donc. Le budget principal qui vient de nous être présenté affiche un résultat de 11 554 913,45 euros. Le Conseil municipal arrête aussi les comptes administratifs des budgets annexes qui présentent les résultats suivants :

- un excédent de 16 074,94 euros pour le budget publications ;
- un excédent de 29 438,57 euros pour le budget Billancourt-Seguin ;
- un excédent de 16 181,34 euros pour le TOP ;
- un excédent de 27 779,30 euros pour la piscine-patinoire ;
- un résultat négatif de 14 676,52 euros pour le budget locations immobilières.

Nous pouvons passer au vote.

M. FUSINA

Nous nous abstenons pour l'ensemble des points de cette délibération, à l'exception du budget annexe du TOP, pour lequel nous votons favorablement.

Mme PINEAU

Nous aussi, nous nous abstenons sur le compte administratif, comme nous n'avons pas voté le budget, sauf sur l'article 5.

M. GARDILLOU

Nous votons de la même manière que les deux autres groupes d'opposition.

La délibération n° 1 est approuvée à la majorité.

M. BAGUET

Merci pour votre confiance. Nous allons poursuivre dans cette voie. Monsieur SIRONNEAU vous distribue la composition du nouveau gouvernement.

2. Examen du compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2011.

Melle Christine LAVARDE, Conseiller municipal, rapporteur.

Il convient d'arrêter l'ensemble des opérations telles que retracées par la comptabilité générale du Trésorier municipal. Cette comptabilité correspond à l'euro près à celle du compte administratif.

Mme VETILLART, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Y a-t-il des questions ? J'imagine que non, le compte étant conforme. Je mets aux voix.

La délibération n° 2 est approuvée à l'unanimité.

3. Budget principal et budgets annexes - Affectation du résultat de l'exercice 2011.

Melle Christine LAVARDE, Conseiller municipal, rapporteur

Dans cette délibération numéro 3, nous affectons les résultats des différents budgets. Les règles d'affectations qui ont été adoptées sont celles préconisées par l'instruction budgétaire et comptable M14. Pour le budget principal, le budget Billancourt et le budget piscine-patinoire, il vous est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter à nouveau la somme résiduelle en section de fonctionnement. Pour le budget locations immobilières, il vous est proposé d'affecter en réserve l'intégralité du résultat de fonctionnement cumulé. Pour le budget du TOP, il vous est proposé de reporter à nouveau les soldes excédentaires des sections de fonctionnement et d'investissement.

Mme VETILLART, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à la majorité.

4. Avis du Conseil municipal sur les demandes de remises gracieuses de Mmes Z. et C.

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Suite au rapport de la Chambre régionale des comptes sur les exercices comptables 2002-2009, nos deux comptes publics ont été mis en débat. Elles doivent rembourser à la collectivité les sommes fixées par la justice comptable d'Ile-de-France. Elles ont demandé une remise gracieuse au Ministre. Celui-ci nous demande de nous prononcer sur cette demande de remises gracieuse.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, les groupe @lternance ne prenant pas part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a justifié son vote positif par la grande ancienneté de ces décisions.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? Madame BONDOUX, Monsieur GALLANT.

Mme BONDOUX

Je regrette que cette délibération présente un seul article pour deux demandes de remise gracieuse. En effet, si la fonction est la même, les motifs avancés et ma connaissance des personnes concernées ne sont pas les mêmes. Ainsi, Madame Z. a déclaré que, par manque de moyens en matériel et en personnel, elle n'avait pas été en mesure de produire les pièces justificatives nécessaires. Je peux comprendre cet argument. Par ailleurs, je ne connais pas du tout Madame Z. Il me semble donc normal d'avoir à son égard un avis bienveillant et donc d'accéder à sa demande.

Pour ce qui concerne Madame C., elle a fait valoir notamment que l'origine du versement de cette indemnité est inconnu. Si, d'une façon générale, faire un travail sans trop savoir pourquoi, simplement parce que c'est comme cela depuis des années, cela ne me semble pas tout à fait normal, cela me semble choquant de la part d'un comptable. Il se trouve par ailleurs que j'ai le souvenir d'avoir croisé en réunion Madame C. tout au début du mandat à deux ou trois reprises et d'avoir été frappé par sa façon péremptoire d'intervenir et son manque d'écoute. Je me sens moins encline à être bienveillante à son égard. Personnellement, pour cette personne, je préfère m'abstenir.

M. GALLANT

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibé-

ration numéro 4 soumis à délibération appelle de ma part une explication de vote. En premier lieu, mon expérience m'a permis de constater que les demandes gracieuses de remise de débet, sans être fréquentes, ne constituent cependant pas une procédure exceptionnelle. Leur examen par les organismes des collectivités concernées donne le plus souvent lieu à un avis favorable, mais sous deux conditions.

La première s'attache à l'absence de détournement de procédure visant à satisfaire l'intérêt personnel de l'agent. Cette condition est réalisée en l'occurrence et, dans le rapport, la probité et l'intégrité des intéressés n'ont pas été mis en cause. Ce point est d'une importance capitale au regard de l'avis qui nous est demandé et il méritait d'être rappelé.

La seconde condition porte sur la faiblesse du montant des sommes illégalement versées. En l'occurrence, il y a lieu de noter que les deux primes contestées atteignent un montant de plus de 900 000 euros sur la période 2000-2005 pour l'IHR, dont 608 473 euros pour la période vérifiée et 85 577 euros pour l'indemnité spéciale sur la période 2002-2008. L'importance du préjudice subi par notre collectivité conduit à considérer avec la plus grande sévérité le laxisme du contrôle exercé par les comptables publiques concernées sur les dépenses de notre collectivité. Leur rôle est en effet de rappeler à l'ordonnateur, soit qui les ignore ou parfois même, s'en dispense les normes juridiques applicables à l'engagement des fonds publics. En n'assurant pas ce contrôle strict, ils contreviennent aux dispositions de l'article 60 de la loi du 23 février 1963 qui leur rappelle qu'« ils sont tenus d'assurer les contrôles en matière de recettes, de dépenses et de patrimoine ». Cette défaillance constitue un manquement grave à leur mission, puisqu'elle conduit, selon ce même texte de loi, à la mise en cause de leur responsabilité personnelle et pécuniaire.

On peut ajouter que la modicité des remboursements demandés au regard des sommes illégalement versées, en l'occurrence 5 460 euros et 6 142 euros revêt un caractère purement symbolique au regard de l'incidence financière des manquements constatés. Leur remise gracieuse est pour cette raison supplémentaire très difficilement justifiable.

Par ailleurs, sans lier d'autres contrôles à celui qui fonde la demande des deux agents comptables inspectés, il y a lieu de rappeler l'absence de vigilance dont ces agents ont fait preuve vis-à-vis d'un établissement public également placé sous leur contrôle. En dépit d'une délibération de 2005, les nouvelles normes comptables applicables à l'office HLM municipal n'avaient toujours pas trouvé application en 2008. L'absence de collaboration de la Trésorerie a conduit la nouvelle équipe mise en place en 2008 à faire appel – ce qui est extrêmement rare – à la MILOS d'une part et surtout à un cabinet d'audit externe d'autre part. A titre exceptionnel, l'approbation du compte administratif a été repoussée de trois mois et ces concours extérieurs ont finalement permis à l'équipe nouvellement installée de remettre totalement en ordre une situation totalement dégradée, ce que la MILOS a reconnu dans ce rapport définitif.

Le manque d'enthousiasme de la Trésorerie à remédier aux

dysfonctionnements constatés a ajouté une difficulté supplémentaire à la mise en œuvre du redressement engagé. L'insuffisance des moyens en personnel et en matériel, invoqué dans l'exposé des motifs de la demande de remise gracieuse qui nous est soumise, n'explique pas totalement, pour le moins les errements dénoncés.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Maire, j'émettrai un vote d'abstention sur le projet de délibération numéro 4.

M. BAROLI

Monsieur le Maire, je profite de cette délibération pour donner une explication de vote. Je voudrais souligner, au travers de cette délibération, que la Chambre régionale des comptes met en évidence une absence de contrôle et induit des problèmes de coordination entre les services municipaux et la Trésorerie municipale à une certaine époque. Je voudrais souligner également que, grâce à votre négociation, Monsieur le Député-Maire, vous avez évité que ces erreurs de gestion pèsent sur les enseignants de la Ville et sur certains agents communaux au travers d'un remboursement d'une prime indûment versée.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes – et mon ami Claude GALLANT vient de le souligner également – pour 2002-2008 évoque un montant de primes indûment versé de 85 577 euros pour l'enseignement et de 608 473 euros pour les agents communaux. Aussi, compte tenu de l'absence de procédure de contrôle – n'oublions pas que nous parlons d'argent public – du manque de coordination avec les services municipaux, d'un manque d'information, d'une gestion un peu légère, qui met en évidence les prémices peut-être d'un véritable problème de gouvernance, je m'abstiendrai sur cette délibération, n'en sachant pas plus pour l'instant.

Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, mes collègues sont beaucoup mieux informés que moi-même sur toute cette histoire, dont je n'ai que les morceaux de texte qui figurent dans notre projet de délibération. Je vais donc reprendre ce qui me choque. « Madame C., comptable de la commune durant l'année 2007 a été, par jugement, mise en débet (...) Cette somme correspond à une indemnité dite « indemnité spéciale » de 3,05 euros versée tous les mois de janvier à juin 2007 aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires assurant la prise en charge des enfants entre 8 heures 20 et 8 heures 30 sans qu'apparemment, une délibération en prévoie le bénéfice. »

Dans mon souvenir, dans un mandat entre 1995 et 2001, nous avons été dans la même majorité, vous étiez Maire-adjoint aux affaires scolaires et cet état de fait existait déjà et n'avait – c'est sûrement très mal – choqué aucun élu, ni aucun comptable de l'époque. Très probablement, cet état de fait préexistait. 3 euros par mois – à l'époque, il s'agissait de francs, mais la somme devait être du même ordre – aux enseignants qui acceptent d'arriver 10 minutes avant pour rendre le service aux parents de prendre les enfants en garde juste avant l'ouverture de l'école, je

trouve que c'était un bon service.

Certainement, il y a une faute administrative, s'il n'y a jamais eu une délibération sous l'époque GRAZIANI ou GORSE pour accepter cet état de fait, mais je trouve tout à fait normal de faire remise à Madame C. de quelque chose dont elle n'est absolument pas responsable. Si quelqu'un devait l'être, ce seraient les différents élus et nous avons vu que, depuis quatre mandats, cette affaire perdure. Il est temps d'y mettre bon ordre : 3,05 par mois et par enseignant qui acceptent d'arriver 10 minutes avant pour rendre des services considérables à toutes les familles est justifiable du point de vue de la morale. L'administration a sévi, mais je suis d'avis de voter cette délibération et cette remise.

M. SOLERE

Nous voterons bien évidemment la demande de remise gracieuse. Je partage assez largement les propos d'Agnès BAUCHE dans cette affaire. Il y a une pratique qui date d'il y a bien longtemps. Vous étiez à l'époque aux affaires. Ceci avait échappé à la vigilance de tout le monde, sur des montants qui sont tout de même relativement faibles. Je ne veux pas laisser à penser que l'intégrité professionnelle de ces deux agents, bien connus de Boulogne-Billancourt, puisse être remise en cause. Ce n'est d'ailleurs pas ce que leur hiérarchie du Ministère de l'économie et des finances pense dans cette affaire. Bien évidemment, nous voterons donc cette demande de remise gracieuse.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je comprends l'émotion de nos collègues qui se sont exprimés sur ce sujet. Il est vrai que ce n'est pas facile. La remontée historique n'explique pas ces erreurs de gestion. Je rappelle que les deux comptables en question ont fait l'objet d'un jugement de la Chambre régionale des comptes. Ce n'est pas nous qui avons décidé. La Chambre régionale des comptes a décidé que leur responsabilité était engagée.

Certes, si l'une des décisions remonte à 1962 – Madame BAUCHE, ce n'est pas à trois ou quatre mandats pour 20 et quelques francs de l'époque, qui sont devenus 3,05 euros par la suite – l'un des problèmes, comme l'a rappelé Monsieur BAROLI et comme l'a rappelé également Monsieur GALLANT, c'est que normalement, leur responsabilité aurait été d'alerter les élus et d'interrompre. Madame BONDOUX a dit avec justesse que ce n'est pas parce que cela durait depuis 1962 qu'il fallait continuer. Il se trouve que la Chambre régionale des comptes, qui a fait un examen particulièrement minutieux – nous avons fait l'objet d'un contrôle très détaillé, qui a duré plus d'un an, ce qui n'avait pas été le cas des contrôles précédents, plus rapides – a produit une décision et un jugement. Les sommes en jeu sont considérables, pas pour les enseignants individuellement, mais sur la globalité de la période, depuis 1962, cette prime illégale a lésé la collectivité. C'est une première chose.

Deuxièmement, en ce qui concerne les indemnités horaires forfaitaires, qui sont des primes qui ont été données pendant

quelques années, à la tête du client, à certains agents municipaux, certaines primes représentaient des sommes considérables et le volume global est quand même de 900 000 euros. Nous ne sommes pas sur des petites sommes. Le risque majeur – et je remercie Guy-René BAROLI de l'avoir souligné – était de devoir récupérer les sommes auprès des agents communaux. Je l'avais dit aux organisations syndicales. Pour certains agents communaux, c'étaient 10 000 euros d'indemnités qui avaient été versées indûment qui auraient dû être remboursées. Le fait que ces agents n'aient pas fait à 100 % leur métier aurait pu pénaliser un grand nombre de personnes. J'ai demandé personnellement aux magistrats de ne pas remonter trop loin en arrière et de ne pas réclamer les sommes aux agents concernés. Nous avons ainsi pu éviter à certains agents des moments très difficiles.

Je partage donc à ce titre-là l'émotion exprimée par nos collègues de la majorité. Je crois qu'il faut maintenant savoir tourner la page et trouver un accord. L'Etat nous sollicite pour que nous accordions cette remise gracieuse. Il faut savoir que c'est l'Etat qui va se substituer. Depuis la loi de finances modificative pour 2004, le délai de prescription applicable aux comptables publics a été réduit à quatre ans, mais la responsabilité pénale et pécuniaire des autres agents publics reste fixée selon les règles du droit commun. La tradition d'indulgence pour les erreurs des comptables, ainsi aménagée, perdure donc dans les faits.

Je propose que nous votions cette délibération. Pour autant je partage l'émotion de certains de nos collègues.

Il faut que chacun fasse bien son métier. Dans des contextes un peu tendus, évitons de donner des leçons. Les erreurs sont humaines. A ce titre, je pense qu'il faut tourner la page, même si je comprends que cela puisse laisser un goût d'amertume à certains d'entre nous.

Je vais mettre aux voix le projet de délibération.

La délibération n° 4 est approuvée à la majorité moins 6 abstentions.

5. GPSO - Adhésion de la commune de Vélizy-Villacoublay à la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Mes chers collègues,

Je rappelle que notre communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest a fait l'objet d'une demande d'adhésion de la ville de Vélizy-Villacoublay. Nous nous sommes déjà prononcés à plusieurs reprises sur cette adhésion, favorablement, à la fois au sein de notre Conseil municipal et du Conseil communautaire.

A la suite de la mise en place des schémas départementaux de coopération intercommunale et des commissions départementales de coopération intercommunale, la ville de Vélizy a défendu un amendement demandant son adhésion à GPSO. Cet amendement a été rejeté à quelques voix près. Il faisait l'objet

d'un malentendu – si je puis dire – avec un certain nombre de votants. Depuis, le malentendu a été levé, puisque la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc a voté un vœu pour rendre sa liberté à Vélizy-Villacoublay qui, de fait, a pu renouveler sa demande d'adhésion à GPSO, conformément à la loi en vigueur. La communauté d'agglomération s'est prononcée au mois de mars 2012 par un vote collectif pour l'adhésion de Vélizy-Villacoublay. La nouvelle loi nous oblige à revoter dans chacune des sept communes de GPSO, la ville de Vélizy ayant bien sûr voté à nouveau à l'unanimité en faveur de l'adhésion à GPSO.

C'est donc exactement la même délibération qui a été soumise à la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest le 28 mars dernier. Y a-t-il des demandes de parole sur cette adhésion ? Monsieur SOLERE, Madame SHAN, Monsieur TISSEYRE, Madame BAUCHE et Madame PINEAU.

M. SOLERE

Nous avons eu ce débat à GPSO et je comprends pourquoi on revient sur le même vote aujourd'hui. Nous ne sommes pas favorables à cette adhésion, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, Vélizy est une poche de richesse du bassin de vie autour de Versailles dans les Yvelines. L'argument qui consiste à dire que notre agglomération peut sortir du département des Hauts-de-Seine pour aller récupérer la seule poche de richesse de la zone pour l'intégrer à la nôtre ne me paraît pas souhaitable, dans l'époque que nous vivons – vous avez parlé tout à l'heure de la péréquation financière, de la crainte que vous avez de voir le nouveau Ministre chargé de l'égalité des territoires augmenter ces péréquations. Cela stigmatise notre communauté d'agglomération comme étant celle de toutes les richesses et que les péréquations derrière seront beaucoup plus importantes.

Pour toutes ces raisons et également parce que les élus des Yvelines y sont, dans leur très grande majorité, défavorables, nous voterons contre cette délibération.

Mme SHAN

Je souhaiterais simplement poser une question, car je ne siège pas à GPSO, et formuler un petit regret. Le regret tient au fait que cette délibération ait été passée l'année dernière. Or, nous ne disposons pas tous forcément d'un archivage qui nous permette de retrouver toutes les données. Il est dommage que nous n'ayons pas, avec la délibération, une petite fiche résumant le contexte de Vélizy, que nous ne connaissons pas forcément très bien.

Ma question est la suivante : En décembre, la commission départementale de coopération intercommunale des Yvelines et celle des Hauts-de-Seine s'étaient prononcées contre l'amendement que vous aviez proposé et qui était soutenu par les Maires de Ville-d'Avray, Vanves, Meudon, Issy-les-Moulineaux et Chaville. Je voulais savoir si, à la suite de ces délibérations qui seront prises dans chacune des villes et au niveau de GPSO, il y aura à nouveau une réunion de ces CDCI et des deux départements. Avez-vous d'ores et déjà des échos sur ce qui va s'y passer ?

M. TISSEYRE

Monsieur le Maire, comme nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises, l'adhésion de Vélizy à GPSO nous paraît pertinente et cohérente pour plusieurs raisons et ce, en dépit des réticences qu'elle pourrait susciter par ailleurs. Pertinente, parce que Vélizy représentera un partenaire économique important pour notre communauté, ne serait-ce que par son bassin d'emplois. Cohérente au plan géographique, car Vélizy est sur un axe quasi direct par rapport à GPSO, ce qui représente un atout non négligeable, tant pour l'activité économique que pour l'activité d'agrément.

Cela étant, de façon originelle, cette zone pâtit d'une mauvaise desserte en transports en commun entre le Val-de-Seine et le plateau vélizien. En témoignent les lignes de bus Phébus, AVAC et autres RATP qui partent du Pont de Sèvres chaque matin bondées, amenant des salariés dans les nombreuses entreprises que compte le plateau vélizien. L'enjeu pour notre future communauté sera donc de jouer à plein son rôle d'autorité organisatrice de transports (AOT) pour participer au maillage des différentes lignes de bus en tenant compte de la mise en service du futur T6.

Pour ces raisons, parmi d'autres, nous pensons que Vélizy, comme GPSO, ont tout à gagner à ce projet d'adhésion. Notre groupe votera donc pour.

Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, nous comprenons très bien l'intérêt logistique, notamment pour Meudon, dont une partie du territoire se trouve de l'autre côté de la grande route à quatre voies. Nous comprenons évidemment encore mieux comment on peut avoir envie d'augmenter notre océan de prospérité. On voit bien nos yeux d'ours en train de regarder le pot de miel que représente Vélizy. Tout cela est bien légitime, mais je m'interroge sur ce que va être cette France où les territoires s'organisent de façon si inégale.

Sans vouloir prendre parti contre les intérêts de notre ville, je suis tout à fait persuadée que Madame Cécile DUFLOT, Ministre de l'égalité des territoires, va trouver que l'on exagère. Je trouve que ce n'est pas positif pour les autres. Pour nous, cela pourrait évidemment être bien, mais nul doute qu'ils vont rectifier cela par un mécanisme de compensation. On va dignoter très fort avec cette très grosse communauté d'agglomération. Nous avons donc beaucoup de réserves à ce sujet.

Mme PINEAU

Mes propos viennent compléter ceux de Madame BAUCHE et c'est de bon augure. J'allais dire la même chose. Monsieur le Maire, est-ce vraiment le bon moment pour présenter cette délibération ? Nous avons un nouveau gouvernement qui a annoncé des mesures à venir sur la péréquation entre communautés d'agglomération et à l'intérieur des communautés d'agglomération. Nous avons une ministre chargée de l'égalité des territoires, Cécile DUFLOT, dont on sait qu'elle a une vision assez spécifique sur ce sujet. Je me demande si on ne devrait quand même pas attendre un peu pour voir les mesures du gouvernement, afin d'éviter qu'elles ne retombent sur nous, alors même que nous

aurions déjà adopté cette délibération ? Nous ne sommes pas forcément contre. Nous sommes contre le timing.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Monsieur FUSINA.

M. FUSINA

Je crois que cette délibération suivra un circuit administratif. Nous verrons bien par la suite quelles seront les positions des différentes tutelles. En tous les cas, Monsieur le Maire, nous confirmons le vote positif du groupe @lternance sur ce projet.

M. BAGUET

Pour répondre à vos interventions, je voudrais dire deux choses. La première est que la situation a évolué. Je voudrais dire à Madame SHAN que les deux CDCl des Yvelines et des Hauts-de-Seine se sont prononcées contre les amendements qui ont été déposés dans les Yvelines par la Ville de Vélizy et dans les Hauts-de-Seine par notre Communauté d'agglomération. Cependant, le mode de vote fait qu'ont été pris en compte tout le monde, y compris les absents au moment du vote et il fallait une majorité des deux tiers pour pouvoir l'emporter. Dans un cas comme dans l'autre, les deux amendements ont été majoritaires et même largement majoritaires si n'avaient été pris en compte que les présents. Cela fait partie des spécificités du texte de loi. C'est un peu bizarre. Il fallait les deux tiers des voix exprimées contre le projet présenté par le Préfet, pour obtenir gain de cause. C'était un peu particulier. Il y a eu un peu de confusion au moment des votes, dans les Yvelines comme dans les Hauts-de-Seine.

Depuis, le climat s'est considérablement apaisé. Des collègues dans les Hauts-de-Seine n'ont pas voté contre le schéma présenté par le Préfet car des élus des Yvelines avaient émis des réserves. La situation s'est considérablement améliorée depuis, puisque la Communauté d'agglomération concernée, à savoir Versailles Grand Parc et son Président, Maire de Versailles, Monsieur de MAZIERES, a lui-même présenté un vœu suivant les souhaits de Vélizy, contre l'avis du Préfet, puisque Vélizy ne souhaitait pas rejoindre Versailles Grand Parc. Ce vœu a été voté quasiment à l'unanimité au sein de Versailles Grand Parc.

De fait, aujourd'hui, toutes les communes de Versailles Grand Parc qui avaient voté contre la révision du schéma du Préfet dans les Yvelines voteraient aujourd'hui pour. En effet, elles ne se déjugeraient pas, puisqu'elles ont voté un amendement pour remettre en cause le schéma départemental du Préfet. Il n'y a donc pas d'inquiétudes sur le résultat. Cela se fera en parfaite conformité. Dans le cadre de l'allègement de la procédure, puisque nous passerons par une procédure simplifiée, le Préfet prendra acte du nouveau vote dans les Yvelines.

La situation dans les Hauts-de-Seine est un peu différente, puisque vous savez que l'obligation d'avoir des schémas départementaux de coopération intercommunale s'applique à tous les

départements français, à l'exception de Paris et des trois départements limitrophes, à savoir les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis. Nous n'avons donc pas obligation d'avoir un schéma. Le Préfet des Hauts-de-Seine a présenté un projet de schéma, mais les communes des Hauts-de-Seine, qui s'étaient prononcées contre par solidarité avec les communes des Yvelines qui y étaient opposées, voteraient aujourd'hui pour. Si le Préfet des Hauts-de-Seine, qui n'est pas dans l'obligation de le faire, convoquait à nouveau une CDCl, je suis intimement convaincu que nous obtiendrions une majorité. Le climat a donc complètement changé.

Pourquoi le faire maintenant, Madame PINEAU ? La procédure a été simplifiée et nous avons un délai de quatre mois. Il faut donc que nous votions tous dans ce délai de quatre mois. A partir du moment où les sept communes, puisqu'il y a déjà eu un vote à Vélizy et à GPSO, votent de manière conforme la même délibération, les neuf collectivités auront été consultées. Les deux Préfets prendront alors acte de cette nouvelle situation. A ce moment-là, le Préfet des Yvelines et le Préfet des Hauts-de-Seine pourront signer un arrêté inter préfectoral qui sera assuré par le Préfet de Région. Nous profitons donc de cette fenêtre de tir et la Direction générale des collectivités locales nous a rappelé dans une note très récente qu'il fallait que nous nous dépêchions puisque la procédure ne peut être conduite que dans un délai maximal de quatre mois. Nous sommes vraiment contraints.

Pour rassurer tout le monde, je reprendrai sur le fond les propos tout à fait justes de Monsieur TISSEYRE, qui a justement parlé d'une adhésion pertinente et cohérente. Madame BAUCHE a évoqué Meudon-la-Forêt dont une partie du territoire est située de l'autre côté de la N118. Il n'y a pas que Meudon-la-Forêt. Il y a aussi Chaville qui fait partie de GPSO. Il faut savoir que beaucoup d'enfants de Chaville sont scolarisés à Vélizy et que beaucoup d'enfants de Vélizy sont scolarisés à Chaville. Il y a donc aussi des communications très fréquentes entre Chaville et Vélizy d'un côté, entre Meudon-la-Forêt et Vélizy de l'autre.

Je crois qu'il y a une vraie cohérence géographique et politique, dans le sens de l'aménagement du territoire. Ce ne sont pas les riches qui s'associent aux riches, Madame BAUCHE. Nous nous préparons simplement à nous inscrire dans le Grand Paris de demain. Tout le monde est favorable au Grand Paris et vous allez voir que le nouveau gouvernement va accélérer le projet du Président de la République qui a eu le courage de lancer ce grand projet – Dieu sait s'il a été critiqué. Nous avons justement intérêt à nous positionner dès maintenant dans le cadre de cet aménagement du Grand Paris, de l'OIN de Saclay et de l'aménagement général. Nous avons tout à gagner à accepter l'adhésion de Vélizy.

Je rappelle que nous avons aussi une autre demande, avec la commune de Marnes-la-Coquette, qui a voté aussi en faveur de l'adhésion à GPSO. Il y a là une vraie cohérence avec notre syndicat mixte des Coteaux du Val-de-Seine. Nous avons même un SCOT qui nous unit dans l'aménagement de notre territoire, en intégrant en plus les trois communes de Vauclous, Garches et Saint-Cloud. Je vous invite donc vraiment à saisir cette occasion. C'est plus que jamais le moment et c'est une belle opportunité

pour nous tous. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 5 est approuvée à la majorité (9 voix contre et 3 abstentions).

6. Fourniture de denrées alimentaires - Marchés sur appel d'offres ouvert - Autorisation donnée au Maire de signer les marchés correspondants.

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour les écoles de la Ville et également pour Benais. Vous savez que sont préparés plus d'un million de repas chaque année et il convient, en deux lots et deux types de marché (des lots 1 à 9 par marché d'appel d'offres et pour les lots de Benais sous la forme des MAPA) de renouveler les autorisations pour le Maire, de façon à ce qu'il signe ces marchés et lancer les consultations. Je vous remercie.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance demande pourquoi il n'a pas été prévu de denrées issues de l'agriculture biologique pour Benais. Il a été répondu que, contrairement à la restauration scolaire, où un repas bio est prévu tous les quinze jours, le rythme de présence des enfants au centre n'ouvre pas cette possibilité. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Benais bénéficie certainement de produits plus frais que nous. J'espère que le site ne va pas les acheter à la boutique de surgelés du coin.

La délibération n° 6 est approuvée à l'unanimité.

7. Occupations du domaine public - Convention avec la société CECOBIL pour l'installation de terrasses fermées sur la Grand Place. Autorisation donnée au maire pour la signer. Fixation des tarifs applicables pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public - Fixation du tarif applicable au calcul de la redevance d'occupation du domaine public pour l'installation de cabines photographiques dans le hall de l'hôtel de Ville.

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet de renouveler la convention qui nous lie avec Cecobil pour les cinq terrasses qui sont sur la Grand'Place. Cecobil a souhaité anticiper d'un an cette convention, qui avait démarré en mai 2001, de façon à faire coïncider le renouvellement de cette convention avec les baux commerciaux actuellement en renouvellement.

Nous en avons profité pour rediscuter avec Cecobil, majorer les prix, de façon à les augmenter en les lissant sur deux ans et en changeant l'indice que nous avons choisi, à savoir l'indice INSEE des loyers commerciaux.

Par ailleurs, cette délibération comporte un petit point sur la création d'un tarif pour l'installation des photomatons qui se trouvent au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Je vous remercie.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a fait remarquer que le taux d'augmentation du tarif appliqué aux terrasses de la Grand'Place est peu élevé par rapport aux tarifs pratiqués par les commerçants et par rapport au taux d'occupation de ces terrasses. Des précisions sont demandées sur ce que recouvrent les 228 mètres carrés de surface annoncés. Quels sont les commerces concernés ? Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Les mêmes remarques ont été faites en Commission des finances par le groupe @lternance. Des réponses ont été apportées. Il a été notamment souligné que les tarifs proposés dans cette nouvelle convention sont augmentés de 30 % par rapport à ceux qui étaient en vigueur précédemment. Par ailleurs, ils seront indexés chaque année en fonction de l'évolution des loyers commerciaux. En outre, la superficie visée par cette convention concerne les terrasses en bois, c'est-à-dire celles qui sont situées sur les estrades. Pour les extensions de terrasses qui sont observées sur la place elle-même, les propriétaires font des demandes auprès de la Ville et sont alors appliqués les tarifs qui sont votés lors du Conseil municipal du mois de décembre. La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur FUSINA.

M. FUSINA

Monsieur le Maire, ce projet de délibération a été présenté de façon complète, puisque nous avons un comparatif avec Paris. Nous nous sommes rendu compte que le taux pratiqué à Boulogne était faible. C'est la raison pour laquelle le groupe @lternance ne peut pas vous suivre. Je prends un exemple.

Connaissez-vous le prix des consommations ?

M. BAGUET

Sur place ? Cela dépend de quelles consommations.

M. FUSINA

Par exemple, un coca coûte 5 euros. Ce sont quand même des prix élevés. Nous estimons que la Ville aurait pu pratiquer un prix plus conséquent. C'est une place qui est très courue. Les terrasses sont toujours pleines. Tant mieux pour les commerçants. Nous ne sommes pas là pour les matraquer, mais nous trouvons tout de même qu'il y a un décalage trop important entre les chiffres d'affaires réalisés et ce que vous nous proposez. C'est ma première observation. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

Ma deuxième observation est que nous vous redemandons à quelle date vous allez enfin pister l'occupation du domaine public par les terrasses. Il y avait un engagement qui a été pris et je pense qu'il n'a pas été respecté, pour l'instant.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Non. Je rappelle que ce sont des terrasses en dur qui ont été conçues dès le départ dans le plan de la ZAC, qui a été lancée en 1985 à Boulogne-Billancourt. Lorsque la CGC s'est engagée à la création du centre des Passages, elle est aussi devenue propriétaire des espaces des commerces de toute la ZAC centre-ville, à l'exception d'un seul commerce. Nous le savions depuis le départ. Il y avait une convention qui fixait le prix des terrasses, prix modique, il faut le dire. Nous profitons du fait que nous arrivons quasiment au terme des 12 ans de la convention. Nous devons la renouveler normalement l'année prochaine et nous anticipons d'une année justement pour permettre aux commerçants de s'organiser.

Nous avons donc demandé d'une part une nouvelle indexation qui n'existait pas auparavant, si j'ai bien compris. Nous avons choisi un autre indice, qui était moins favorable. Le nouvel indice devrait être plus favorable. D'autre part, nous en profitons pour augmenter de 15 % cette année et 15 % l'année prochaine. Vous allez nous dire que ce n'est pas assez, si nous comparons avec les terrasses parisiennes. Vous avez raison sur ce plan. Mais je crois que nous ne pouvons pas non plus matraquer les commerces. Ils ont un loyer élevé. Vous allez me dire que ce n'est pas le problème du contribuable de Boulogne, mais, de l'autre côté, sur les terrasses mobiles qui font l'objet d'une demande d'autorisation spécifique des commerçants, nous avons un tarif voté chaque année en Conseil municipal.

Vous savez nous l'avons considérablement augmenté l'année dernière. Cela a fait râler. Nous avons d'ailleurs déjà eu deux demandes de retrait de terrasses sur chaussée, parce que des commerçants trouvent que ce n'est plus rentable. Nous avons donc retiré des terrasses sur chaussée, que nous avons autorisées, de façon peut-être un peu rapide, parce que le montant des

loyers augmente régulièrement. Là, il s'agit de cinq commerces. Ce n'est pas dramatique. Ce sont les cinq commerces que nous connaissons.

En ce qui concerne l'utilisation de l'espace public, Béatrice BELLARD réunit tous les mois une commission Espace public qui est constituée des différents services de GPSO et de la Ville, des Maires adjoints de quartier et des Conseillers de quartier. Elle se donne la peine d'examiner les sujets dossier par dossier. Je peux vous assurer que nous contrôlons très précisément les autorisations données, l'utilisation des surfaces accordées – pour qu'il n'y ait pas de débordement. Chaque autorisation donne lieu à un marquage et surtout, chaque autorisation fait l'objet d'un prélèvement. Vous verrez d'ailleurs dans les recettes 2012 que ce contrôle systématique qui a été mis en place depuis maintenant huit mois déjà a un effet très bénéfique pour nos finances municipales, même si les sommes sont relativement modestes. Nous allons revoir tout cela dans le cadre des Etats généraux de l'espace public. Nous passerons alors tout cela en revue concernant le principe de ces terrasses, leur implantation et le montant de la redevance proposée.

Cette délibération me paraît raisonnable. C'est une augmentation forte, mais raisonnable par rapport à ce qui s'est passé les douze dernières années. Nous avons en plus cette indexation qui va nous permettre de retrouver quelques recettes supplémentaires, ce nous appelons des recettes de poches, mais ces recettes de poche qui s'additionnent les unes aux autres finissent par être significatives. Cela nous permet de voter des comptes administratifs largement en excédent. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 7 est approuvée à la majorité.

8. Bâtiments communaux - Fourniture et pose de vitreries dans divers bâtiments communaux - Autorisation donnée au maire pour lancer la procédure d'appel d'offres.

M. Henri RICARD, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La Ville avait conclu un marché en juin 2010 pour une durée de quatre ans, afin de procéder aux travaux de fourniture et pose de vitreries dans tous les bâtiments communaux, pour un montant annuel de 160 000 euros HT (191 360 euros TTC).

Or, il résulte après deux ans d'utilisation, que le montant maximum du marché est insuffisant pour réaliser l'ensemble des interventions. Ce marché n'a donc pas été reconduit pour les deux dernières années et une nouvelle consultation a été lancée le 2 mars dernier. Deux offres ont été reçues et le marché a été attribué lors de la commission d'appel d'offres du 10 mai dernier à la société ANSELMO.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, dont les montants minimum et maximum annuels sont respectivement fixés à 90 000 euros HT et 320 000 euros HT (soit 107 640 euros TTC

et 382 720 euros TTC). La durée totale du marché est fixée à 1 an reconductible par période d'une année avec une durée maximum de quatre ans.

En conséquence, je vous propose d'autoriser le maire à signer le marché correspondant.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Il n'y avait pas de représentant du groupe Rassemblement pour Boulogne à la Commission. La résolution a été adoptée à la majorité, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix ce sujet.

La délibération n° 8 est approuvée à l'unanimité.

9. Piscine municipale - Autorisation donnée au maire de signer un avenant n°2 au marché de Maîtrise d'œuvre portant sur les prestations en relation avec la Dommage-Ouvrage, ainsi qu'un marché complémentaire portant uniquement sur les prestations hors Dommage-Ouvrage.

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Par délibération du 18 novembre 2010, le Conseil municipal a approuvé le choix de SLH Ile-de-France en qualité de maître d'œuvre pour la réalisation des études et le suivi des travaux de réparation des désordres consécutifs aux fuites des planchers intermédiaires et éléments d'ouvrage associés à la piscine municipale. Ces désordres relevant de la garantie décennale sont pris en charge par l'assureur dommage-ouvrage de la Ville.

En outre, des prestations relatives à l'amélioration de l'équipement, à savoir le réaménagement du vestiaire public, ont été intégrées dans ce marché.

Par la suite, un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre a intégré une augmentation des prestations résultant de l'augmentation de la masse initiale de la tranche ferme des travaux et des besoins nouveaux pour un bassin temporaire.

L'augmentation de la masse des dépenses des travaux et de maîtrise d'œuvre confondues a résulté des études et expertises engagées dans le cadre de la dommage-ouvrage pour appréhender finement l'état réel des dégradations des ouvrages et les

options techniques de réparation. Ces études se sont limitées à des constatations visuelles ponctuées de quelques investigations ciblées, qui se sont avérées insuffisantes. Face à l'inertie et aux lenteurs de la procédure dommage-ouvrage, mais aussi aux attermoissements du collège d'experts, la Ville a décidé d'engager une procédure judiciaire, jugeant que la procédure dommage-ouvrage restait trop en retrait par rapport à l'importance des désordres réellement constatés et des travaux de réparation à réaliser pour les traiter.

L'expert nommé par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 13 septembre 2011, à la suite de ses premières visites, a autorisé la Ville à engager les travaux. De nouveaux désordres et non-conformités affectant différents ouvrages ou éléments d'ouvrages sont apparus lors des travaux de réparation qui ont commencé en février dernier. Vous avez la liste sous les yeux. Naturellement, l'ensemble de ces désordres a fait l'objet de nouvelles déclarations auprès de l'assureur et de l'expert judiciaire.

Parallèlement à ces désordres, la Ville a exprimé des besoins nouveaux, notamment en termes du traitement de l'air et de l'eau. Aujourd'hui, la situation technique et économique de l'opération peut être résumée ainsi :

Les estimations des travaux de réparation correspondant aux nouvelles pathologies et désordres découverts s'élèvent à plus de 2,1 millions d'euros. Les améliorations demandées par le maître d'ouvrage sur les installations et équipements s'élèvent à 2 millions d'euros, dont 1,7 million pour l'amélioration du traitement de l'eau et de l'air. Parallèlement à ces travaux supplémentaires, relevant de l'assurance dommage-ouvrage, mais aussi des améliorations et adaptations demandées par le maître d'ouvrage, des prestations en moins-value ont été identifiées pour un montant de 139 000 euros. Enfin, l'augmentation de la masse générale des travaux a pour conséquence une modification importante du calendrier de l'opération. La réouverture de la piscine ne peut pas être envisagée avant fin décembre 2012. Comme vous le savez, le montant de la rémunération du maître d'œuvre s'appuie notamment sur le montant prévisionnel des travaux. En conséquence, pour contractualiser cette rémunération complémentaire du maître d'œuvre, je vous propose :

- d'une part de conclure avec la société SLH un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre, pour prendre en compte l'augmentation de la masse des travaux relevant de la dommage-ouvrage,
- d'autre part de conclure avec ladite société, un marché complémentaire, pour la part des prestations ne relevant pas de la dommage-ouvrage.

La mission de maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'opération, après l'avenant n°2 et le marché complémentaire, s'élève à 1 188 455,24 euros HT. Je vous remercie de votre attention.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable adopté à la majorité, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

En Commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé l'évolution des coûts de l'opération entre l'avenant numéro 1 et l'avenant numéro 2, en distinguant ce qui était du ressort de la dommage-ouvrage et ce qui resterait de manière certaine à la charge de la Ville. Tous les éléments chiffrés ont été communiqués lors de la Commission des finances. Concernant la durée des travaux, à l'heure actuelle, comme cela a été rappelé par Monsieur LOUAP, il est prévu une fin du chantier au mois de décembre. Cependant, il convient de rester prudent, puisque de nouvelles malfaçons pourraient encore être révélées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La Commission des finances a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur FUSINA.

M. FUSINA

Monsieur le Maire, comment ne pas intervenir ? Ce dossier est maudit. Depuis que je suis élu, j'entends parler des problèmes de la piscine et de la patinoire. J'ai l'impression que l'on assiste de nouveau à une dérive des coûts. Nous verrons bien quel sera le montant des sommes vraiment remboursées à la Ville dans le cadre de la procédure engagée.

Je vois cependant que le marché de maîtrise d'œuvre augmente de 173 %. Il va y avoir un décalage sur l'ouverture. Je l'avais prévu. Vous vous souvenez que j'avais dit que l'on allait sur une année de travaux. La piscine sera donc fermée pendant une année. Vous avez pris une mesure complémentaire qui est intéressante qui permet aux clubs de pouvoir s'entraîner, mais pour les Boulonnais, c'est un préjudice très important. Ils ne peuvent plus aller à la piscine. Nous avons une ville de 110 000 habitants où l'on ne peut plus aller à la piscine. Vous allez dire qu'il y a des piscines aux alentours, mais c'est quand même assez scandaleux. Je pèse mes mots. Cette situation est scandaleuse. Il n'y a pas de responsable. Il n'y a pas de coupable. Nous ne savons pas qui est responsable de quoi. Cette question est plutôt taboue, donc je n'y reviens pas.

Le groupe @lternance est toutefois un groupe responsable. Ces travaux doivent être faits. J'espère, comme le disait Madame LAVARDE, que nous n'aurons pas d'autres surprises. Nous en sommes tout de même à 11 millions d'euros. Nous verrons bien comment ce dossier va encore évoluer. En tous les cas, le groupe @lternance votera cette délibération malgré tout.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je rejoins vos propos, Monsieur FUSINA. Je ne sais pas s'il faut dire que c'est un dossier maudit, mais c'est un dossier extrêmement lourd et nous allons de déconvenue en déconvenue. Les experts, qui pensaient

au départ qu'il suffirait un simple rebouchage des 350 points de fuite, découvrent de nouvelles catastrophes. Lorsque l'on retire les faux-plafonds, tout s'effondre au dessus. Lorsque l'on retire l'eau du bassin sportif, on découvre effectivement que les carreaux n'avaient pas été collés correctement, que l'on n'avait même pas retiré les anciens carreaux avant d'en rajouter des nouveaux.

Au final, comme vous l'avez dit, il faut faire ces travaux. Nous ne pouvons faire autrement et nous n'allons pas raser maintenant la piscine. Cela serait trop tard. En même temps, il faut que cela se fasse le plus vite possible, car les Boulonnais en subissent les conséquences. Il faudrait avoir la garantie, mais nous ne pouvons pas l'avoir, que nous serons bien remboursés lorsque le dossier passera au tribunal. En attendant, nous sommes bien obligés d'avancer ces coûts. Nous le verrons d'ailleurs lors du vote de la DM1 au mois de juin, il faudra inscrire des sommes non négligeables supplémentaires au budget piscine.

Pour vous donner un ordre d'idées, lors du premier marché sur la base des estimations des experts, nous étions cotés en dommage-ouvrage à 6,6 millions d'euros. Là, il nous est demandé de rajouter 3,5 millions d'euros. Le total dommage-ouvrage atteint 10 193 000 euros. Hors dommage-ouvrage, à savoir les travaux qui sont à la charge de la Ville, il y avait l'agrandissement des vestiaires. Maintenant, il faut rajouter l'assainissement de l'air. Il faut bien anticiper, puisque, dans deux ans, il nous aurait été demandé de remettre la piscine aux nouvelles normes. Donc, quitte à faire des travaux sur la piscine, mieux vaut faire tous les travaux. Cela nous rajoute au total 2,8 millions d'euros.

Au total, nous sommes donc à plus de 10 millions d'euros en dommage-ouvrage, plus de 3 millions d'euros côté Ville, soit plus de 13 millions d'euros aujourd'hui. La piscine a coûté au total 17 millions d'euros. N'en déplaise à Jean-Pierre FOURCADE, je rappelle que nous n'avons toujours pas payé la totalité de cette piscine et nous continuons à la payer. C'est nous qui avons commencé à rembourser. Sur les 17 millions d'euros, de mémoire, nous en avons payé 9 et il en reste 8 à payer. Non seulement nous payons tardivement, mais nous payons pour des travaux qui n'étaient ni faits ni à faire.

Comme vous le disiez, nous allons de déconvenue en déconvenue. Nous avons même eu des contestations de choix d'experts. Notre propre assureur contestait lui-même la désignation des experts. J'espère que tout cela prendra fin rapidement pour que cette piscine redevienne accessible aux Boulonnais. Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

Je crois que l'on peut tous partager cette grosse déconvenue. Nous avons eu affaire à une entreprise indélicatement, maladroite et mal organisée. Elle a caché beaucoup de choses. C'était probablement difficile à voir pour le maître d'ouvrage qui était la Ville. En attendant, c'est désastreux.

Nous pouvons aussi nous interroger sur tous ces experts successifs qui ne voient pas les défauts. Il est vrai que nous aurions

pu faire quelques sondages dans les faux-plafonds et avoir une estimation plus proche de la réalité. Dans tous les cas, ceci a été très bien suivi par nos services, y compris par photos et par huis-sier. Nous rentrons complètement dans la domage-ouvrage. Cela sera long. Cela sera complexe, mais cela sera normalement remboursé.

Je veux dire que, lorsque je fais construire une maison et que je m'endette sur 20 ans et qu'au bout de 5 ans, il y a un problème, je la paye quand même. La piscine a été financée par l'emprunt. Vous ne pouvez donc pas dire qu'elle n'est pas payée. C'est ainsi. En revanche, vous avez raison de demander que les travaux d'anticipation de mise aux prochaines normes soient faits. Ils nous auraient de toute façon coûté et peut-être même plus s'il avait fallu le faire sur une piscine en fonctionnement. Il faut donc y aller. C'est désastreux et nous allons évidemment voter cela.

M. BAGUET

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 9 est approuvée à l'unanimité.

10. Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une structure multi-accueil rue Molière,- Avenant n° 2 au marché à procédure adaptée passé avec la SARL ATELIER CATHERINE FURET.

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La crèche de la rue Molière est une opération dont nous avons la maîtrise d'ouvrage, puisque nous avons acquis sont volume en VEFA et nous devons aménager l'intérieur. Un maître d'œuvre a été désigné. Il s'agit des ateliers Catherine Furet, qui avait une mission de conception et de réalisation des travaux, avec des travaux réalisés par une entreprise générale.

Cependant, compte tenu des évolutions législatives et jurisprudentielles du Code des marchés publics, désormais, ce genre de travaux doit être effectué par des corps d'état séparés, ce qui nécessite par ailleurs et pour respecter la législation en matière de corps d'état séparés, qu'une mission OPC, c'est-à-dire ordonnancement, pilotage et coordination, soit allouée, en l'occurrence également aux ateliers Catherine Furet, ce qui augmente la rémunération de la maîtrise d'œuvre. En contrepartie, cela diminue le montant des travaux eux-mêmes, puisqu'il est moins onéreux de faire les travaux en tout corps d'état, même si c'est un peu plus compliqué au niveau de la coordination. Il vous est donc proposé d'adopter ce principe et l'avenant correspondant.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable adopté à la majorité, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est inquiété du devenir de la salle de quartier prévue dans le programme initial. Il lui a été répondu qu'elle avait été transférée dans le programme dit Croix-rouge pour une superficie de 100 mètres carrés. La Commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Il est amusant de constater que les mêmes questions reviennent toujours. C'est la troisième fois que nous parlons de ce sujet et cela fait trois fois que la question de la salle de quartier est posée. Cependant, il est vrai qu'il y a tellement d'absents au Conseil municipal. Il n'y a aucun élu du groupe RPBB depuis un moment. A force de quitter la salle du Conseil municipal, ils en sont plus très attentifs.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. ZAC Seguin - Rive de Seine - Régime de participation des constructeurs aux infrastructures et équipements du Trapèze - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions.

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération a trait au régime de participation des constructeurs, aux infrastructures et équipements du Trapèze de la ZAC Seguin - Rives de Seine. Là encore, il s'agit de s'adapter aux évolutions législatives, puisque le législateur, dans sa grande sagesse a décidé de transformer les surfaces hors d'œuvre nettes dites SHON en surface plancher, ce qui modifie quelque peu la superficie.

Parallèlement, il s'agit de faire payer en fonction de ces superficies qui augmentent un peu les possibilités données aux constructeurs de bâtir. Pour les îlots et les opérations et constructions à venir, il s'agit d'adapter le régime de participation à cette nouvelle norme de calcul de la constructibilité et, au passage d'augmenter un petit peu les participations. Nous ne pouvons sortir d'un certain cadre défini par le Code de l'urbanisme, mais on peut au moins un peu augmenter les participations. C'est ce qui vous est proposé. Il vous est également proposé d'indexer ces participations à l'indice ICC pour lui faire suivre ses variations. Si, en cas de mauvaise conjoncture économique, l'indice venait à diminuer, les participations ne baisseraient pas. Il y a un effet cliquet. Elles ne peuvent que monter et ne peuvent pas descendre en dessous d'un certain plancher, si j'ose dire.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable adopté à la majorité, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est approuvée à l'unanimité.

12. Rue Fanfan la Tulipe - Acquisition à l'euro symbolique de parcelles, propriété de la Société Colas - Classement dans le domaine public communal - Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération porte sur l'acquisition d'un petit bout de terrain pour un square à l'euro symbolique. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer les actes correspondants, puisque cette parcelle, dont la Ville a déjà l'entretien et qui est déjà ouverte au public est la continuité paysagère du square de Courbertin. Après de nombreuses négociations, nous sommes parvenus avec la société Colas à un accord pour récupérer dans le domaine communal et classer en domaine public cette petite parcelle.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable adopté à l'unanimité.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Je tiens à remercier particulièrement la société Colas qui nous rétrocède pour l'euro symbolique cette parcelle qui va nous permettre de lancer rapidement le réaménagement complet de ce square de Courbertin qui est attendu depuis un moment. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 12 est approuvée à l'unanimité.

13. ZAC Seguin Rives de Seine - Trapèze Est - Equipement publics de superstructures (Crèches A4 et B5 et Groupe scolaire A4) - Demande de subvention - Autorisation donnée au Maire de demander les subventions au taux le plus élevé.

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à solliciter des subventions au taux le plus élevé pour trois équipements subventionnables et qui ont été construits ou qui vont l'être dans la ZAC Seguin Rives de Seine. Il s'agit d'une crèche de 60 berceaux, situées rue Yves Kermen sur le macro lot A4 ouest, du groupe scolaire, dit école de la biodiversité, sur le macro lot A4 est et une quatrième crèche dans la ZAC qui sera engagée sur le macro lot B5 sur la travers Jules Guesde, d'une superficie de 1 400 mètres carrés pour 80 berceaux.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable adopté à l'unanimité.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Je suis toujours surpris que nous soyons obligés de voter des délibérations pour m'autoriser à demander des subventions au taux le plus élevé possible. Votons quand même.

La délibération n° 13 est approuvée à l'unanimité.

14. ZAC Seguin Rives de Seine - Trapèze Ouest - Ouvrages d'infrastructure - Espaces publics : Transfert de propriété.

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La SAEM Val de Seine, qui est l'aménageur de la zone du Trapèze, poursuit son aménagement. A mesure que, notamment dans le domaine public, les voies de circulation sont réalisées et que les immeubles qui les bordent sont achevés et livrés, elle restitue à la Ville ces espaces publics. La Ville les prend en propriété communale avant de les donner en gestion à GPSO. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer les actes afférents au transfert de propriété d'un certain nombre de rues, dont je vous dispense de la lecture. En tout cas, cela correspond aux voies de circulation dont les immeubles ont été récemment achevés et dont la viabilisation a été terminée.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable adopté à l'unanimité.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote. Il a été précisé en Commission des finances que ces opérations de remise d'actifs par la SAEM à la Ville ne font pas l'objet de cessions. Il en est de même lorsque la Ville les transfère à GPSO. Par contre, ces opérations seront bien indiquées dans le CRACL, mais ne feront donc pas l'objet d'une traduction financière.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je profite du retour de Monsieur SOLERE et du fait qu'il s'agisse de la dernière délibération sur la ZAC Seguin Rives de Seine aujourd'hui pour redire que nous avons un Conseil d'administration ce matin. Le Conseil d'administration a pris acte de la démission d'administrateur du Conseil d'administration de la SAEM Val de Seine, non pour des raisons politiques, mais pour des raisons d'incompatibilité professionnelle entre l'activité de Monsieur SOLERE et le cabinet qui nous sert de Commissaire aux comptes pour la SAEM. Je voudrais juste dire que ce matin, nous avons eu un Conseil d'administration particulièrement positif. Nous avons eu l'unanimité pour le prêt PRU qui avait été engagé de 40 millions d'euros pour l'opération Pont-de-Sèvres. Le Directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations qui était présent nous avait dit que notre projet avait été approuvé à l'unanimité du Comité national de l'engagement, compte tenu de la qualité du projet et compte tenu de la solidité financière de la SAEM et des perspectives à venir. Cela méritait d'être souligné ce soir. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 14 est approuvée à l'unanimité.

15. Création d'une crèche collective Opération Gallieni-Bellevue - Autorisation au maire de lancer la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre.

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Au sein de l'opération de reconstruction des immeubles à loyer modéré de l'angle de la rue Gallieni et de la rue de Bellevue, nous avons prévu de construire une crèche de 60 berceaux en recueillant la propriété des murs en VEFA auprès de Seine Ouest Habitat. Il nous appartiendra ensuite pour le montant de 5,7 millions d'euros TTC de réaliser l'aménagement intérieur de cette crèche. L'objet de la présente délibération est d'autoriser le Maire à lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour obtenir la désignation d'un architecte qui sera donc le maître d'œuvre de cet aménagement.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable adopté à la majorité, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je tiens à rappeler que je suis particulièrement attentif au respect du calendrier de cette opération, parce que non seulement nous devons y faire une crèche, mais aussi des commerces de proximité ainsi qu'un square ouvert au public. Il faut vraiment que nous avançons sur ce dossier et qu'on règle le contentieux avec la copropriété voisine. J'ai demandé à ce que toutes les parties concernées soient réunies, à savoir la copropriété voisine, Seine Ouest Habitat, GPSO et la Ville dans un très proche avenir pour que nous puissions nous mettre d'accord et poursuivre avec efficacité ce dossier. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 15 est approuvée à l'unanimité.

16. Personnel Communal - Mesures Diverses.

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire,

Cette délibération comporte trois points. Le premier, comme d'habitude concerne l'actualisation du tableau des effectifs. Treize postes sont concernés dont vous trouverez le détail en annexe. Vous est également proposée la création de sept postes budgétaires destinés à répondre aux besoins de la structure multi-accueil de 20 berceaux rue du Vieux-Pont-de-Sèvres qui ouvrira en septembre prochain.

Le deuxième point concerne la mise à disposition d'un agent de la Ville au profit du CCAS. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante. Enfin, le troisième point est relatif au recrutement, comme chaque année, d'agents saisonniers pour les mois de juillet et août prochains, ceci afin de permettre la continuité du service public.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

En réponse à une question du groupe @lternance, il est précisé que les sept créations de postes prévues pour la nouvelle structure petite enfance multi-accueil correspondent à des postes de titulaires. Si la collectivité n'a pas de candidatures de titulaires, elle ouvrira les recrutements à des agents non titulaires, en leur accordant un contrat d'un an et en leur demandant de préparer les concours, notamment en ce qui concerne les auxiliaires de puériculture et les éducateurs de jeunes enfants. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prennent pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est approuvée à l'unanimité.

17. Mise en application du droit de préemption des fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux.

M. Jehan COQUEBERT de NEUVILLE, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Le maintien de la diversité des commerces dans les quartiers et le soutien aux activités économiques de la Ville sont des priorités de notre municipalité. Il s'agit donc d'instaurer le dispositif de préemption sur les cessions de fonds de commerces, de fonds artisanaux et sur celles de baux commerciaux. Cet outil permet aux communes d'intervenir pour le maintien de la diversité des activités commerciales et artisanales, de lutter contre la transformation des locaux commerciaux en bureaux, logements ou agences bancaires, et de faciliter la venue et l'installation de nouveaux commerçants et artisans dans des secteurs urbains fragilisés. Cette démarche participe à la préservation du lien social et à la satisfaction optimale des consommateurs.

La ville de Boulogne-Billancourt constitue un des pôles économiques majeurs de l'Ouest Parisien et de la première couronne. Nous avons procédé à plusieurs études avec la CERCIA, la CCIP et la CMA. Nous avons consulté la CGC. Nous avons consulté le CESL et nous avons consulté les mairies de quartier. Progressivement, à partir des dix polarités qui étaient indiquées par le CERCIA, nous avons étendu ce périmètre aux grands axes traversés qui sont la Reine, Edouard Vaillant et Jean Jaurès, complétés par un bout de Jean-Baptiste Clément. Nous sommes arrivés à une cartographie où nous couvrons majoritairement les points sensibles qui risquaient d'être impactés par la pression que nous avons, due d'une part au vieillissement des indépendants. La population commerçante vieillit et tend à céder ses commerces. D'autre part, il faut noter une forte augmentation du foncier, qui fait que la valeur du fonds de commerce s'efface devant le prix de l'emplacement.

Dès lors, la Ville doit au préalable, par une délibération motivée, délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité au sein duquel seront soumises au droit de préemption les cessions. À l'intérieur de cette zone, chaque cession, est subordonnée sous peine de nullité, à une déclaration faite par le cédant à la commune. Cette déclaration précise le prix et les conditions de cession. La commune dispose alors de deux mois pour se prononcer. Vous trouverez en annexe les plans que j'ai nettement améliorés par rapport à la Commission. Ils étaient peu lisibles. Il y avait des couleurs superposées. Vous avez main-

tenant des plans qui ont été vraiment améliorés pour faciliter votre lecture et votre confort.

Il est évident que cette prérogative doit conserver un caractère exceptionnel, motivée par l'intérêt général. Il ne s'agit pas de porter atteinte au droit de propriété, mais de limiter cette atteinte à la liberté de cession des fonds et à la transmission des entreprises.

Aussi, au vu des avis favorables de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris-Hauts-de-Seine et de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine, du Conseil économique et social, il vous est demandé de bien vouloir délibérer aux fins de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel seront soumis au droit de préemption les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux et de baux commerciaux, tel qu'explicité dans les plans annexés à la présente délibération. Je vous remercie.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable adopté à la majorité, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas participé au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Monsieur GARDILLOU, Madame BAUCHE et Monsieur TISSEYRE.

M. GARDILLOU

Merci, Monsieur le Maire. Pour ma part, je suis très favorable à cette délibération, tout en précisant que c'est un outil dangereux. Je crois qu'on a eu l'occasion d'en parler pendant quelques années avec Jehan COQUEBERT de NEUVILLE, qui était mon voisin de bureau. C'est une délibération importante pour notre commune, parce qu'on peut se rendre compte que, dans certains quartiers, on se retrouve avec tous les pieds d'immeuble qui sont des banques ou des magasins de tissu et l'on perd complètement cette notion de proximité et de commerce de proximité.

Il est vrai qu'il faudra faire très attention, parce que plusieurs communes se sont pris les doigts dans le piège de cette délibération. Il ne faut pas rentrer dans une acquisition systématique des commerces. Il faut bien le penser avec les associations de quartier, mais cela me semble nécessaire, si l'on ne veut pas devenir une ville dortoir avec simplement des banques et des magasins de tissu ou autres activités en pied d'immeuble.

M. TISSEYRE

Monsieur le Maire, nous sommes favorables à cette délibération. Le dispositif de préemption – il faut le reconnaître –, en général peu utilisé par les mairies de droite, reste un outil efficace, en l'occurrence pour la sauvegarde du commerce de proximité auquel les Boulonnais sont très attachés et qui reste le garant du lien social dans notre ville. Merci.

Mme BAUCHE

Vous avez raison. C'est une nécessité de pouvoir assurer la pérennité de notre commerce de proximité. Il est vrai que trois agences immobilières sont capables en s'installant rapidement dans un quartier de mettre par terre tout l'horizon commercial. Il en va de même avec quelques banques. C'est justement pour empêcher que cinq banques ne figurent côte à côte que cette délibération est proposée.

En même temps, on redoute toujours que le droit de propriété soit tout de même singulièrement restreint, qu'une certaine liberté d'innovation soit mise à mal.

C'est pourquoi je suggérerais que nous travaillions rue par rue ou quartier par quartier pour dresser la liste des commerces souhaitables, des superflus et des indésirables. Cela donnerait une certaine lisibilité au projet. On saurait alors qu'à tel point de l'avenue Jean-Baptiste Clément – je dis ça totalement au hasard – on ne pourra pas rajouter une nouvelle agence immobilière. J'aimerais, dans un but de clarification, que l'on s'attelle à ce travail.

Enfin, je suis très étonnée que vous ayez coloré en rose et donc que vous ayez l'intention de préempter le cimetière de l'ouest pour y mettre différents commerces...

M. FUSINA

Cette délibération est à la fois très intéressante et très importante et nous la voterons évidemment, d'autant plus volontiers que j'avais posé une question orale le 10 décembre 2009. Ce dispositif est mis en application. Vous voyez, Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE qu'il est bon que la puissance publique régule un peu la loi de l'offre et de la demande. Nous voterons cette délibération. Il est dommage que nous ayons perdu un peu de temps. Vous vous étiez engagé à le mettre en place très rapidement. Il est vrai que ce n'est pas simple. Je suis d'accord avec vous. C'est une bonne disposition. Encore une fois, la Ville ne se substitue pas et ne devient pas propriétaire. Elle a simplement un droit de regard beaucoup plus affirmé dans toutes ces opérations de transaction. Elle peut à ce moment-là prendre contact avec des opérateurs qui procéderaient de la diversité des commerces. C'est donc tout à fait intéressant. Nous voterons bien évidemment cette délibération.

M. BAGUET

Merci. D'autres interventions ? Non. Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE.

M. COQUEBERT de NEUVILLE

Nous avons simplifié les graphismes, faute de quoi nous aurions été obligés de dessiner des petits points partout. Dans certains cas, nous avons tiré des traits. Je rends d'ailleurs hommage au service système d'informations géographiques de l'informatique, mais il était trop compliqué de faire du pointillisme. Nous avons donc fait du Manet, dans certains cas. Nous avons tiré des traits. Vous verrez aussi que la SFP est dans le périmètre

de préemption. Nous n'avons pas voulu mettre le bistrot le Naval, la pizzeria... Dans certains cas, nous savons bien que cela ne sera pas préemptable.

Deuxièmement, les observations des uns et des autres sont tout à fait fondées. Je vais même rendre hommage – Monsieur FUSINA a raison – à la puissance publique, puisqu'elle a dans sa sagesse modifié la loi. Maintenant, au lieu d'avoir un temps de restitution d'un an, il y a deux ans. Par ailleurs, on peut mettre temporairement les locaux en location-gérance, possibilité que l'on n'avait pas auparavant et qui représentait un grave inconvénient. Désormais, si la Mairie préempte, elle peut donc mettre le commerce en location-gérance, alors qu'auparavant, elle se retrouvait détentrice d'actifs qui se dépréciaient. Cela était un inconvénient. La loi a évolué et présente moins d'inconvénients que la loi DUTREIL précédente.

Je voudrais vous présenter un petit calcul pour vous éclairer sur ce qui va nous arriver, parce que cela va représenter malgré tout du travail. Sur les 1 800 cellules commerciales, 10 % sont propriétaires. Nous arrivons donc en gros à 1 700. Sur les 1 700, 8 % tournent par an. Nous allons donc nous retrouver avec 120 ou 130 cellules. Sur les 130 cellules, les trois quarts représentent une reconduction du commerce à l'identique, c'est-à-dire un marchand de légumes qui est remplacé par un marchand de légumes. Un quart représente des remises en cause complètes. Cela nous amène donc à peu près à 25 ou 30 commerces critiques à examiner réellement avec la loi de préemption. Nous avons donc en gros, en simplifiant, deux cas critiques par mois, pour lesquels nous regarderons si nous devons exercer ou non. A mon avis, la plupart du temps, nous n'aurons pas à exercer notre droit de préemption.

Cependant, comme on aura, grâce à ce système, une anticipation du problème, nous aurons pu traiter la question en amont. Avant, nous n'avions pas l'information. Désormais, nous l'aurons, puisque cela passera chez le notaire et qu'il y aura une obligation de déclaration. Nous connaissons donc à l'avance les dossiers et nous les traiterons en amont. A mon avis, nous aurons peu de cas à gérer. Mon seul souhait est que nous n'ayons pas à exercer ce droit. Je suis cependant sûr que le fait d'en disposer empêchera que de grosses bêtises ne soient commises.

M. BAGUET

Monsieur GARDILLOU, vous avez raison. Ce dispositif, c'est un peu la bombe atomique. Il ne faut pas l'utiliser n'importe comment mais avec parcimonie. C'est plutôt dissuasif, comme vous le dites. Je signale à Monsieur TISSEYRE que la personne qui est à l'origine de toute cette démarche est Patrick OLLIER. C'est un homme de droite, Député-Maire de Rueil. De temps en temps, il y a de bonnes idées qui viennent de gens de droite.

Pour conclure, il est vrai que cela a été un peu long entre votre question orale de 2009 et cette délibération. Nous avons déjà en 2009 cette idée en tête, mais cela a été un peu long, le temps de faire les études avec CERCIA. Il faut savoir que Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE et les services ont beaucoup travaillé sur cette délibération. En tout cas, elle est soumise

ce soir à votre vote et il faut s'en féliciter.

La délibération n° 17 est approuvée à l'unanimité.

18. Développement d'un programme d'actions en faveur du commerce local à Boulogne-Billancourt dans le cadre du FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

M. Jean COQUEBERT de NEUVILLE, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération est un peu longue. Je vais la simplifier. Vous savez que nous avons signé un accord de partenariat avec la CCIP. Il s'agit toujours, dans le cadre du commerce de proximité, de lancer un certain nombre d'actions et de pistes d'actions que nous avons étudiées dans le cadre de notre convention commerce avec la CCIP. Ces actions, de toute façon, s'imposaient, mais les fonds FISAC ne sont pas là pour la Ville, mais au service du commerce en général. Sur cette base, nous avons monté un certain nombre de programmes FISAC dont je vous résume les avantages. Les dépenses de fonctionnement peuvent être abondées à hauteur de 50 % et les dépenses d'investissement peuvent être abondées par ce fonds à hauteur de 30 % si le nouveau gouvernement ne considère pas que c'est une niche fiscale qu'il envisagerait de raboter. Nous serions alors tous navrés.

Ce programme FISAC se déroule sur trois tranches d'un an et nous avons réalisé un certain nombre d'actions – nous avons déjà recruté un manager du commerce, je l'ai rencontré tout à l'heure. Ce fonds va être abondé tous les ans à hauteur de 15 000 euros pour la Ville, alors qu'il était nécessaire. Ce fonds FISAC va nous payer 15 000 euros sur le salaire de Monsieur PETRE-BAUMAN. De même, une étude de fréquentation sur les marchés s'avère indispensable. Il y a tellement de gens qui sortent, qui entrent et qui reviennent sans acheter qu'une telle étude doit être confiée à des professionnels. Une charte d'esthétique des enseignes d'occupation du domaine public est prévue. Il y a aussi toute une action de promotion et d'animation, pour laquelle je n'entrerai pas dans le détail. Il y a le guide de l'accessibilité, car il y a des obligations légales qui vont arriver et coûter très cher aux commerçants pour l'accessibilité. Bref, un certain nombre d'actions sont listées, y compris certaines actions numériques ou encore certaines actions sur des bornes minutes de stationnement.

Le coût total de cette opération est de 481 475 euros annuels, dont 262 000 euros seront à la charge de la Ville et 182 986 euros seront accordés au titre de la subvention. Vous constaterez que la somme de tout cela laisse un trou. Pourquoi ? Cela ne fonctionne bien que lorsque l'on passe par l'intervention des associations qui elles-mêmes participent financièrement à cette opération. J'ajoute que, pour un certain nombre de ces opérations, nous aurons une transversalité entre plusieurs associations que nous ferons travailler ensemble.

Pour mémoire, nous avons un certain nombre d'associations que vous connaissez, l'ACMBB pour les marchés, l'UCABB pour les commerçants, Métiers du Monde, l'Association des commerçants franchisés des Passages, qui veut participer à cette opération. Nous mettrons tout le monde au travail et toutes ces asso-

ciations ont été consultées pour cette mise en œuvre. Au vu de cet exposé, il vous est demandé d'acter ce plan d'action en faveur du commerce local et d'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention dans le cadre du FISAC au titre de la tranche 1. Nous nous réservons bien sûr le droit d'utiliser les trois tranches. Je vous remercie de votre attention.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Concernant l'action 2, étude de fréquentation des marchés Billancourt et Escudier, le groupe @lternance demande pourquoi les autres marchés de la ville ne sont pas concernés par l'étude. Le groupe @lternance indique en outre que le marché Pierre Grenier fonctionne bien le jeudi, mais mal le dimanche, en raison de l'insuffisance de commerçants notamment. Avis favorable de la Commission. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable ; le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce projet FISAC ? Monsieur TISSEYRE.

M. TISSEYRE

J'ai posé une question en commission qui vient d'être à juste titre relatée par le Rapporteur. J'espère avoir une réponse.

M. BAGUET

A chaque fois que nous parlons de commerce, nous avons droit à une question sur le marché Pierre-Grenier. Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE va répondre pour la quinzième fois sur l'avenir du marché Pierre-Grenier, question que nous avons abordée 150 fois depuis 30 ou 40 ans.

M. COQUEBERT de NEUVILLE

Mon cher collègue, je respecte votre question, en rendant hommage à votre obstination. Pour mémoire, les marchés non sédentaires – vous devez le savoir – ont pris 10 % du marché de la grande distribution. C'est un chiffre du Syndicat national des marchés. C'est d'ailleurs pour cela que vous voyez que la grande distribution essaye de se réorganiser en supérettes, car les marchés de France ont pris 10 % du marché à la grande distribution. Le problème est que les marchés veulent conserver cette augmentation de leur part de marché.

Pour mémoire, nous avons quatre marchés, deux marchés en régie directe (Escudier et Billancourt) et deux marchés en DSP (Grenier et Reine, ce dernier étant un marché un peu exotique,

bio et spécial). Ce marché Pierre Grenier vous tient à cœur. L'étude de fréquentation qui doit être abondée par le programme FISAC en concertation avec l'ACMBB a pour objet de pouvoir étudier, grâce à l'analyse de cette fréquentation des options d'évolution de ces marchés. Le marché de Billancourt fait l'objet d'une très forte augmentation de sa fréquentation, avec l'arrivée d'une nouvelle population au Trapèze. Elle nous permet de comprendre les attentes d'une clientèle nouvelle et de modifier éventuellement notre offre en conséquence. La Commission commerce pourra s'appuyer sur cette étude pour réaffecter son offre, éventuellement sur des horaires, voire sur la création d'un marché différent. C'est pour cela que nous avons besoin de cette étude.

En revanche, sur le marché Pierre Grenier, qui vous tient à cœur, nous avons interrogé le nouveau délégataire en place depuis 2011 et dont la fin du contrat est en 2014, Nouveaux marchés de France, sur son éventuelle participation, parce que l'ACMBB, marché public, abonde 2 000 euros dans l'étude de fréquentation. Elle se mouille dans cette demande d'évaluation. Le délégataire du marché Pierre Grenier dépense 7 000 euros pour 5 000 euros de recettes. Il en est donc pour ses frais. C'est le premier point. Il pense que le marché est trop petit. Il n'a pas besoin d'étude de fréquentation, puisqu'il affirme que la fréquentation est de 20 % inférieure à ce qui était attendu. Nous avons entre 7 et 11 cellules. C'est mieux qu'avant, mais c'est toujours insuffisant.

Bien sûr, le délégataire affirme qu'il serait bon que la Ville offre des pleines pages dans le BBI. Contrairement à son contrat et au vœu que vous avez exprimé, il souhaite que le marché se tienne le samedi après-midi plutôt que le dimanche. Or vous avez toujours réclamé le dimanche.

En conclusion, nous pouvons toujours étendre une étude de fréquentation sur l'ensemble des marchés de la Ville, à condition qu'il n'y ait pas de conséquences financières. Or ils ne veulent pas payer et nous connaissons déjà le rendu. Je ne vois donc pas pourquoi nous allons régler une problématique privée – je rends là hommage à Monsieur FUSINA. Le public n'a pas toujours à intervenir dans le privé. Ils ont un problème et nous les laissons avec le problème. Ils savent que la fréquentation est mauvaise. Qu'ils se débrouillent. Je vous remercie.

M. BAGUET

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 18 est approuvée à l'unanimité.

19. SAMU SOCIAL - Mise à disposition d'un véhicule de maraude à l'Ordre de Malte France - Autorisation donnée au maire pour signer la convention.

Mme Béatrice de VILLEPIN, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,
Présent depuis plusieurs siècles auprès des plus pauvres,

l'Ordre de Malte France se mobilise contre les exclusions sociales. La Ville de Boulogne-Billancourt met à sa disposition un véhicule de type minibus pour assurer ses interventions de SAMUSOCIAL ainsi qu'une place de stationnement couvert au centre technique municipal. Les bénévoles circulent le mardi soir et lors des périodes de canicule ou de grand froid plusieurs fois par semaine. Le SAMUSOCIAL a effectué 886 interventions pour 186 sans-abri différents sur les territoires cités ci-dessus.

En outre – c'est intéressant, car ce n'est pas fréquent –, l'Etat, reconnaissant l'appui apporté par la ville de Boulogne-Billancourt à l'Ordre de Malte France, lui accorde une subvention annuelle, sur présentation du bilan et du coût du véhicule de maraude. De ce fait, la subvention annuelle allouée par la Délégation territoriale des Hauts-de-Seine couvre l'intégralité des dépenses effectuées par la Ville. Ces dépenses se sont élevées pour 2011 à 5 068 euros.

La convention passée avec l'Ordre de Malte France pour la mise à disposition de ce véhicule étant arrivée à expiration, il vous est proposé de réaffirmer l'aide de la ville aux personnes sans domicile fixe, en renouvelant cette convention pour une durée de trois ans et d'autoriser le Maire à signer le document correspondant.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Qui veut prendre la parole ? Personne. Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. ZAC Seguin Rives de Seine - Construction de 38 logements locatifs sociaux par la société EFIDIS - Attribution d'une subvention.

M. Claude GALLANT, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération s'inscrit dans l'effort de production de logements locatifs sociaux que notre Municipalité mène avec constance. En l'occurrence, il s'agit de la production de 38 logements locatifs sociaux, dont vous avez la ventilation selon la fois les typologies et la tarification des loyers en PLAI, PLUS et PLS. Il est demandé l'attribution d'une subvention de 190 000 euros au

profit du maître d'ouvrage, la société EFIDIS. Il est important de souligner qu'en l'occurrence la réservation de logements pour la Ville s'élève à plus de 26 %, ce qui représente une performance par rapport aux 20 % traditionnels qui nous sont habituellement attribués en vertu de la réglementation. Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote. La Commission des finances aimerait que lui soit rappelé le niveau des plafonds pour les logements de type PLAI, PLUS et PLS.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Madame EVEN.

Mme EVEN

Nous voterons cette délibération, mais nous regrettons une fois de plus la disproportion entre le nombre de logements PLAI, c'est-à-dire pour les familles les plus démunies et les PLS attribués à des ménages plus aisés. Nous regrettons également le manque de grands logements, type T4 ou T5 en PLAI, alors que la demande est importante, ainsi qu'en PLUS, puisque ces logements sont réservés en PLS. Tous ces éléments font qu'à Boulogne-Billancourt, nous ne favorisons pas vraiment la mixité sociale. Merci.

M. BAGUET

D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Monsieur GAL-LANT, si vous voulez répondre à Madame EVEN, même si je trouve que votre conclusion est un peu brutale et ne correspond pas à la réalité.

M. GALLANT

Le pourcentage de PLAI correspond très exactement au cas particulier, aux normes fixées par le PLH existant. Nous sommes même un peu au-dessus des 10 %. Par conséquent, nous sommes parfaitement dans la norme. Tous les programmes ne peuvent pas effectivement comporter un nombre important de T4 ou de T5. Ce qu'il faut voir, c'est l'ensemble des grands logements qui sont disponibles. Ce que l'on peut noter, c'est que la Ville, d'une manière générale, obtient par des négociations très serrées, l'attribution de grands logements dans tous les programmes, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années.

M. BAGUET

Je regardais le tableau qui m'a été donné, notamment sur la ZAC Seguin Rives de Seine. Nous avons construit ou nous allons construire 178 PLS, Madame EVEN, 425 PLUS et 163 PLAI. Vous voyez qu'entre PLS et PLAI, cela s'équilibre. Nous avons surtout la catégorie PLUS qui est très largement majoritaire et qui représente à elle seule plus d'une fois et demie le total des deux autres. Nous sommes vraiment dans un équilibre que je pense tout à fait raisonnable. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est approuvée à l'unanimité.

21. ZAC Seguin Rives de Seine - Quartier du Pont de Sèvres - Conventions de mise à disposition pour les jardins familiaux - Autorisation donnée au maire pour leur signature.

Mme Sylvie ROUGNON, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

En 2001, ont été créés les jardins familiaux sur le Pont de Sèvres sous forme associative, ainsi qu'un boulodrome. Ceci est géré par une convention qui lie cette association avec le syndicat des copropriétaires de Boulogne Pont de Sèvres-bureaux. Il faut renouveler cette convention, l'ensemble des surfaces appartenant au syndicat principal des copropriétaires de Boulogne Pont de Sèvres-bureaux. La copropriété met à la disposition de la Ville les espaces nécessaires pour la réalisation de ce projet. La Ville, quant à elle, prend en charge l'entretien et se porte garante de l'intérêt général concernant toutes les mesures nécessaires à ces surfaces et à ces installations. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions tripartites relatives aux jardins familiaux et au boulodrome. C'est un renouvellement. Cela fait dix ans que cela tourne.

M. BAGUET

Merci, Madame ROUGNON. J'ai oublié de vous rappeler que nous avons la même délibération un peu modifiée sur table.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt soulignent l'intérêt de la création des jardins familiaux, initiative qui connaît un franc succès et qu'il convient d'encourager et de développer à Boulogne-Billancourt. Avis favorable de la Commission à l'unanimité.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur les jardins familiaux ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22. Tarifs appliqués dans le cadre des activités d'animation et de loisirs intégrés au marché IFAC.

Mme Sylvie ROUGNON, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

Dans le cadre du marché public attribué à l'IFAC, dont la gestion est désormais assurée par la Ville pour l'animation des quartiers du Pont de Sèvres, des Squares de l'Avre-Moulineaux et de la résidence Berthelot, il est prévu dans le cahier des charges de créer une régie de recettes. Le champ d'intervention de l'IFAC se décline en quatre volets :

- L'animation en direction des jeunes des 11/14 ans et 15/18ans (sports, culture, loisirs) ;
- La médiation et la prévention de la délinquance ;
- L'insertion sociale et professionnelle ;
- L'accompagnement des familles, l'action intergénérationnelle et la vie associative.

La régie de recettes est créée au sein de l'IFAC pour l'encaissement des prestations suivantes :

- L'adhésion annuelle ;
- Les loisirs ;
- Les sorties ;
- Les soirées thématiques ;
- Les événements et manifestations de proximité ;
- Les séjours de courte durée.

Vous avez les tarifs qui sont présentés. Je vous laisse les regarder tranquillement. Nous vous proposons d'approuver les tarifs énoncés.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Des précisions sont demandées par le groupe @lternance sur les activités de médiation et de prévention de la délinquance. En quoi consistent-elles ? Comment sont-elles organisées ? Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt demande à connaître pour chaque quartier la fréquentation des activités par les jeunes, ainsi que leur taux d'encadrement. Un bilan de la politique de la Ville sur les dernières années est également demandé. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a fait la même demande en Commission des finances. Les groupes Unis pour

Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote. La Commission a émis un avis favorable.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je voulais vous donner les chiffres demandés en Commission. Si nous prenons en compte les activités 11-17 Pont de Sèvres, 11-17 Square de l'Avre, insertion 18-25, réussite scolaire, médiation, musculation, boxe et sports collectifs, le nombre d'adhérents est passé de 395 en 2008-2009 à l'époque du BBADJ, à 530 en 2009-2010 au moment de la création du centre social, 661 en 2010-2011 et à 927 aujourd'hui, soit 300 % de hausse en trois ans. Je crois que nous pouvons féliciter Madame ROUGNON et les services concernés. Notre politique de la ville commence maintenant à produire ses effets. Evidemment, les jeunes sont à près de 100 % boulonnais. Il n'y a que quelques non Boulonnais. C'est effectivement un très bon travail. Vous avez raison, Monsieur Ricard et il faut le souligner. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 22 est approuvée à l'unanimité.

23. Désignation du représentant de la Ville pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier des Quatre Villes.

M. Frédéric MORAND, Conseiller municipal, rapporteur

Le Maire a un agenda un peu surchargé. Il est déjà Président des Conseils de surveillance des Abondances et d'Ambroise Paré. Il était aussi membre de la Commission de l'Hôpital des Quatre Villes Sèvres et Saint-Cloud. C'est un hôpital où nous avons beaucoup d'intérêts, puisqu'il y a les deux maternités. Malheureusement, cet emploi du temps l'empêche d'y aller de temps en temps. Comme il n'a pas la possibilité, compte tenu des statuts de se faire remplacer, nous avons proposé de mettre quelqu'un d'autre à sa place. Très modestement, je me propose. Il y a peut-être d'autres candidats. Je vous remercie.

M. BAGUET

J'allais vous proposer, Monsieur MORAND, mais vous faites tout le travail. C'est très bien. Il est vraiment cohérent que vous nous représentiez dans cette instance. La loi Santé, patient, territoire ne permet ni de se faire remplacer, ni de donner des pouvoirs, ce qui est un peu bizarre. Or, nous avons intérêt à entretenir des relations privilégiées avec l'Hôpital des Quatre Villes, qui est la seule maternité du secteur pour l'instant. Nous travaillons donc en étroite relation et le Docteur MORAND nous paraît tout à fait désigné pour me représenter. Après la députation, je cède maintenant ce siège.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Voulez-vous un vote à bulletins secrets ?

M. FUSINA

Je suis désolé de briser un peu cette ferveur. Le groupe @lternance ne prendra pas part au vote. Je suis désolé, c'est notre doctrine.

Monsieur MORAND est élu au Conseil de surveillance de l'Hôpital des Quatre Villes.

M. BAGUET

Notre séance est levée. Je vous donne rendez-vous pour la tenue obligatoire – je le rappelle pour les élus – des bureaux de vote le dimanche 10 juin. Bonne continuation d'ici là.

La séance est levée à 21h51.